

Mémoire en science politique[BR]- "Mémoire en science politique-"Quel est l'impact des déterminants sociologiques sur le parcours politique des femmes d'origine étrangère? Analyse de cas issus des élections 2024 en Wallonie et à Bruxelles" [BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Nossent, Emma

Promoteur(s) : Martiniello, Marco

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en relations internationales

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/22406>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Quel est l'impact des déterminants sociologiques sur le parcours politique des femmes d'origine étrangère ?

Analyse de cas issus des élections 2024 en Wallonie et à Bruxelles

Emma Nossent

Travail de fin d'études – Présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences politiques, à finalité spécialisée en relations internationales

Promoteur : Pr. Marco Martiniello

Lecteur : Pr. François Debras

Lectrice : Pr. Daniela Vintila

Remerciements

Par ces lignes, je souhaite adresser mes remerciements à toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la bonne réalisation de ce mémoire.

Je tiens tout d'abord à remercier les trois membres de mon jury - le Pr. Marco Martiniello, le Pr. François Debras et la Pr. Daniela Vintila - pour le temps précieux accordé et l'intérêt porté à l'évaluation.

Je tiens à remercier tout particulièrement mon promoteur, le Pr. Marco Martiniello, pour ses précieux conseils, son expertise et sa disponibilité. Ses remarques et suggestions ont été d'une grande aide dans l'orientation et l'élaboration de ce travail.

Je souhaite également remercier toutes ces femmes inspirantes ayant accepté de m'accompagner dans cet ouvrage en me partageant leur histoire et leur trajectoire de vie.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude envers mes proches pour leur soutien et leur aide. Merci tout particulièrement à Maxence, Erno, Cécile, Jean-Py, Fabienne et Anthony.

Table des matières

1.	Introduction	5
2.	L'engagement en politique.....	7
2.1.	Évolution de la représentation des femmes en politique belge.....	7
2.1.1.	Droit de vote et droit d'éligibilité.....	7
2.1.2.	Les quotas et la parité.....	8
2.1.3.	Le système de la « tirette ».....	9
2.1.4.	Quels résultats pour ces mécanismes juridiques ?	10
2.1.5.	Position des femmes sur les listes de candidats	11
2.1.6.	Le poids des partis politiques	12
2.2.	Représentativité des élues d'origine étrangère	13
2.2.1.	Facteurs favorisant leur représentation.....	13
2.2.2.	Processus d'émancipation des femmes issues de l'immigration.....	14
2.2.3.	Différentes formes de participation politique.....	17
2.2.4.	L'engagement associatif	18
2.2.5.	La mobilisation des ressources et des capitaux	19
2.2.6.	Évolution chronologique de la représentation dans les instances politiques wallonnes et bruxelloises	21
2.3.	Barrières et difficultés d'accès	22
2.3.1.	Théorie de l'intersectionnalité : origines et fondements	23
2.3.2.	Réflexion critique sur l'intersectionnalité	24
2.3.3.	L'articulation sexe/genre, race, classe	25
3.	Méthodologie.....	30
3.1.	Objet et cadrage de la recherche.....	30
3.2.	Outils mobilisés.....	31
3.2.1.	Collecte des données	31
3.2.2.	Choix des entretiens semi-directifs	33
3.2.3.	Analyse des données	34
3.2.4.	Problématisation.....	35
4.	Parcours chronologiques.....	37
4.1.	Parcours de vie.....	37
4.1.1.	Contexte migratoire.....	37
4.1.2.	Education.....	38
4.1.3.	Parcours supérieur	41

4.1.4.	Premiers pas sur le marché de l'emploi	42
4.2.	Rapports au monde politico-associatif	43
4.2.1.	Le choix de l'engagement	43
4.2.2.	Entrée en politique et premier contact.....	44
4.2.3.	Composition de la liste	45
4.3.	Etre une femme politique d'origine étrangère : un défi supplémentaire et une richesse	47
4.3.1.	Les principaux combats politiques	47
4.3.2.	Barrières et difficultés rencontrées	49
4.3.3.	Défi supplémentaire	53
4.3.4.	Atouts et richesses	54
4.3.5.	Le poids des partis politiques	54
4.4.	Stratégies électorales	55
4.4.1.	Rapport à la communauté d'origine	55
4.4.2.	Vote ethnique	56
5.	Conscience de soi	57
6.	Vers une société plus inclusive.....	58
7.	Conclusion.....	60
8.	Bibliographie.....	62
8.1.	Annexes	70
8.1.1.	Annexe 1 : formulaire d'information et de consentement RGPD pour un travail de fin d'étude.....	70
8.1.2.	Annexe 2 : retranscription des entretiens	74

1. Introduction

Si au cours de l'histoire les femmes ont occupé une place marginale et minoritaire dans l'espace public, en revanche l'attention portée sur les questions relatives au féminisme et à l'intersectionnalité leur offre davantage de visibilité au sein de la société contemporaine (Ben Mohammed, 2006). Ces dernières années, il semble que nous assistons à une augmentation de la représentation des femmes d'origine étrangère sur les affiches électorales des différents partis politiques. Au gré de cette évolution, nous allons tenter de nous intéresser au parcours de ces femmes, notamment celles engagées dans les élections communales, régionales et fédérales de 2024 en Wallonie et à Bruxelles.

Les déterminants sociologiques qui encadrent les réalités des parcours de ces femmes vont être examinés afin de comprendre les mécanismes qui d'abord prévalent à leur engagement politique et ceux qui procèdent de celui-ci ensuite. Ainsi donc, la question abordée par cette recherche est la suivante : « *Quel est l'impact des déterminants sociologiques sur le parcours politique des femmes d'origine étrangère ? Analyse de cas issus des élections 2024 en Wallonie et à Bruxelles* ».

Pour éviter toute ambiguïté, nous tenons à préciser que le terme « déterminants sociologiques » est employé dans l'optique d'englober l'ensemble des variables ou des facteurs pouvant influencer les comportements, les attitudes, les choix et les conditions de vie et par-là même, les trajectoires de ces femmes. Qu'ils soient politiques, sociaux, culturels, historiques, économiques, ou encore institutionnels, ces déterminants permettent d'expliquer leurs spécificités en termes d'appartenance sociale ou culturelle ou en termes de position sociale.

C'est par le truchement d'entretiens semi-directifs approfondis de huit femmes politiques d'origine étrangère que nous allons tenter cette observation. Nous nous intéresserons à la manière dont elles font face aux spécificités dues au cumul des phénomènes de racisme, de discrimination, de sexismes et d'inégalités sociales (Beski, 2011).

Pour autant, si des freins existent dans leur parcours, en revanche des indices de réussite, de ressources et de capitaux symboliques sont à prendre en compte, sans compter que la trajectoire de ces femmes pourrait avoir un impact direct ou indirect sur des franges de la population.

Nous supposons que la plupart des déterminants, quels soient-ils, ne concourent pas de la même manière au développement de ces trajectoires et que des tendances pourraient être dégagées.

La première partie de ce travail explore l'évolution de la représentation des femmes en politique belge depuis le suffrage universel de 1948 jusqu'à aujourd'hui. La seconde partie s'intéresse à l'évolution de la représentation des femmes politiques issues de l'immigration, en analysant les facteurs influençant leur émancipation et participation politique, ainsi que les différentes formes de participation. La troisième partie aborde les barrières d'accès à la politique rencontrées par ces femmes à travers les théories intersectionnelles. Dans la quatrième partie, nous exposerons la méthodologie et le cheminement intellectuel de la recherche. Enfin, la quatrième partie retrace les parcours types d'élues d'origine étrangère intervenant dans ce mémoire, depuis leur trajectoire personnelle jusqu'à leur engagement et leur accès à des postes à haute responsabilité.

2. L'engagement en politique

2.1. Évolution de la représentation des femmes en politique belge

Les femmes ont longtemps été exclues des trois aspects majeurs de la vie politique : le droit de vote, l'éligibilité et l'accès aux fonctions de gouvernement. Malgré l'adoption du suffrage universel en 1948 et les évolutions législatives ultérieures, la représentation parfaitement égalitaire des femmes et des hommes n'est pas une réalité (Boulvain, 2019).

2.1.1. Droit de vote et droit d'éligibilité

Depuis sa création en 1830 jusqu'à aujourd'hui, l'État belge a connu plusieurs modifications et évolutions concernant l'accès des femmes au droit de vote et au droit d'éligibilité. Tout d'abord, l'année 1920 constitue une étape clé dans l'histoire des droits des femmes, avec l'acquisition du droit de vote aux élections communales, ouvrant ainsi la voie à une plus grande participation politique. Cette première avancée significative intervient peu après l'approbation de la loi du 9 mai 1919 qui accorde le droit de vote universel aux hommes (Sophie Van der Dussen, 2013). De manière générale, le droit de vote est primordial en ce qu'il constitue une condition préalable à la participation à la société civile en quête d'un mandat politique (Debunne et al., 2006).

Concernant l'éligibilité, les années 1920 et 1921 ont été témoins d'une avancée progressive des droits politiques, permettant aux femmes d'accéder successivement aux mandats parlementaires, communaux, ainsi qu'aux postes de bourgmestre et d'échevine. Par la suite, en 1948, deux lois majeures ont bouleversé la représentativité des femmes en politique : la loi du 27 mars 1948 octroyant le droit de vote aux femmes pour les élections à la Chambre des représentants et au Sénat, et la loi du 26 juillet 1948 accordant le droit de vote à toutes les femmes pour les élections provinciales. Ainsi, les femmes ont pris part officiellement aux élections législatives le 26 juin 1949 (Sophie Van der Dussen, 2013).

Ainsi donc, les droits de vote et d'éligibilité ont contribué à intégrer les femmes dans la sphère politique dont elles ont très longtemps été exclues en raison de normes socio-culturelles, religieuses et structurelles. Historiquement, leur intérêt pour la politique était limité par une dépendance socio-économique au sein d'une société profondément genrée les excluant des rôles politiques. Les femmes engagées étaient d'ailleurs souvent issues de familles politiquement actives. L'accès au vote a permis une rupture partielle avec l'idéologie traditionaliste, bien que des obstacles persistent, notamment le conservatisme catholique dans certains pays de l'UE qui freine vigoureusement l'accès des femmes au champ politique. Enfin, des facteurs individuels et structurels, tels que les inégalités salariales et la place des femmes dans la famille, continuent

de restreindre leur émancipation politique, exacerbant les conflits entre rôles privés et publics (Debunne et al., 2006).

2.1.2. Les quotas et la parité

Plus récemment, des lois ont été adoptées pour garantir un équilibre entre les sexes sur les listes électorales, inscrivant les principes de quotas et de parité au cœur de l'égalité en représentation politique. Adoptée en 1994, la loi Smet-Tobback constitue une étape décisive dans l'histoire politique belge en consacrant le principe d'égalité des chances entre hommes et femmes sur les listes électorales. Celle-ci dispose que, quel que soit le type de scrutin envisagé, les listes de candidats ne peuvent être composées de plus de deux tiers de personnes d'un même sexe (Mercedez Mateo Diaz, 2003).

Ce n'est qu'en 1999 que le quota définitif des deux tiers a été appliqué aux élections générales, sans toutefois garantir une parité effective entre les sexes dans les assemblées élues. Pour y remédier, les lois dites « de parité » ont été adoptées en 2002, à la suite de la révision des articles 10 et 11bis de la Constitution¹. Ces dispositions renforcent l'égalité de représentation politique en assurant un accès équitable aux mandats électifs et aux fonctions publiques, tout en promouvant la mixité au sein des organes exécutifs. Par la suite, la loi de juillet 2002 a introduit l'alternance entre hommes et femmes parmi les premiers candidats de chaque liste, contribuant ainsi à une augmentation significative du nombre d'élues dès les élections de 2003 (Mercedez Mateo Diaz, 2003). Toutefois, ces règles ne s'appliquent pas aux élections locales et provinciales, où les régions, compétentes en la matière, ont mis en place leurs propres systèmes de quotas (Meier et Verlet, 2008).

L'adoption de ces lois résulte d'une part du désir des partis politiques d'attirer l'électorat féminin et d'autre part, de la pression exercée par les mouvements féministes (Debunne et al., 2006).

Il convient de souligner que, du fait de leur autonomie constitutionnelle, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone disposent de la compétence d'édicter des règles spécifiques pour les élections de leurs parlements et la composition de leurs assemblées. À ce jour, seules la

¹ **Les amendements des articles 10 et 11b de la Constitution (loi de février 2002)** : Le Sénat et la Chambre fédérale des représentants ont voté un amendement de l'article 10 de la Constitution qui stipule la garantie de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'article 11 de la Constitution s'est aussi vu ajouter un alinéa 11b, établissant que la loi garantit un accès égal des hommes et des femmes aux mandats publics et que les deux sexes doivent être représentés dans tous les organes exécutifs (Mercedez Mateo Diaz, 2003).

Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale ont exercé cette prérogative pour encadrer la composition genrée des listes de candidats (Biard et al., 2024).

L'une des critiques les plus importantes de la loi de 1994 était qu'elle ignorait, dans sa formulation, les positions occupées par les candidats dans les listes présentées par les partis (Mercedez Mateo Diaz, 2003). De plus, les quotas de genre favorisent principalement le groupe dominant des femmes de la majorité ethnique, les femmes issues de l'immigration n'étant favorisées que lorsque ces quotas sont établis à la fois pour les femmes et pour les minorités ethniques (Celis et Erzeel, 2013).

2.1.3. Le système de la « tirette »

Lors des élections de 2018, le système de la tirette est venu renforcer les mesures de parité et de quotas existantes en Wallonie francophone et en Région bruxelloise. Ce système impose une alternance stricte entre hommes et femmes sur l'ensemble des listes électorales, à l'exception de la dernière position (Istasse, 2019).

Son impact est particulièrement intéressant à analyser dans le cadre des élections pour le Parlement wallon, les conseils provinciaux de Wallonie, et les conseils communaux de Bruxelles-Capitale et de Wallonie, où il est appliqué pour la première fois. Ce système vise à renforcer la représentation féminine dans les organes législatifs et pourrait accroître la présence des femmes, bien qu'un écart subsiste avec les organes exécutifs malgré le quota minimal d'un tiers de femmes dans ces derniers (Istasse, 2018). Il se révèle plus ambitieux en ce qu'il implique une présence paritaire des deux sexes sur une liste électorale, en plus de dégager l'alternance systématique sur l'ensemble de la liste (Biard et al., 2024).

L'analyse de la proportion de femmes élues dans les conseils communaux montre des disparités régionales significatives. La Région bruxelloise se démarque, passant de 41,5 % de femmes élues en 2012 à 48,8 % en 2018. En Wallonie francophone, cependant, la proportion est passée de 35 % à 38,6 %, plaçant la Région Wallonne derrière la communauté germanophone, qui atteint 41,4 % sans recourir au système de la tirette. Cette différence s'explique notamment par la suppression en Wallonie de l'effet dévolutif de la case de tête², limitant ainsi l'impact du système de la tirette sur la mixité des élus (Istasse, 2019).

² Le candidat ayant figuré en première position sur la liste, s'il n'a pas recueilli sur son nom suffisamment de voix pour atteindre le chiffre d'éligibilité, reçoit du pot commun le nombre de voix qui lui manquent pour cela (Istasse, 2019).

2.1.4. Quels résultats pour ces mécanismes juridiques ?

L'adoption de ces mesures législatives a considérablement renforcé la représentation des femmes dans le paysage politique belge, comme le montrent les chiffres ci-dessous. L'efficacité de ces mesures repose en grande partie sur le système électoral belge, basé sur la représentation proportionnelle, qui facilite de manière générale l'inclusion des groupes minoritaires (Bird, 2004).

Grâce à l'instauration de la parité et des quotas, le nombre de femmes au Parlement wallon a plus que doublé, et une forte augmentation a été observée à Bruxelles. L'année 2009 a été particulièrement décisive au niveau régional, marquée par l'introduction de l'alternance homme-femme aux deux premières places des listes électorales. Cette dynamique s'est confirmée en 2014, lorsque le pourcentage d'élues a pour la première fois atteint 40 %. Le tableau ci-dessous illustre cette évolution (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2024) :

	1995	2009	2014	2024
Parlement wallon	6 ³ /75 ⁴ soit 8%	26/75 soit 34,7%	30/75 soit 40 %	37/75 soit 49,3%
Parlement bruxellois	20/75 soit 26,7%	39/89 soit 43,8%	36/89 soit 40,4%	43/89 soit 48,3%

En 2024, lors du scrutin des élections fédérales et régionales, les règles concernant la composition des listes électorales stipulent qu'une quasi-parité doit être respectée, avec un écart d'une personne maximum entre hommes et femmes. De plus, des règles déterminent l'ordre de présentation des candidats, qui varient selon le niveau de pouvoir. Ces principes s'appliquent aux listes de candidats effectifs ainsi qu'à celles de suppléants. Le système de la « tirette » est d'application pour les élections du Parlement wallon et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (Biard et al., 2024).

³ Nombre de sièges occupés par des femmes.

⁴ Nombre de sièges au total.

Au niveau communal, la proportion de femmes élues a également connu une forte progression. En Wallonie, elle est passée de 18,2 % en 1994 à 38,5 % en 2018, tandis qu'à Bruxelles, elle a doublé, passant de 27,8 % en 1994 à 48,8 % en 2018. En voici l'illustration (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2024) :

	1994	2006	2018
Wallonie	912/5013 soit 18,2%	1667/5214 soit 32%	2007/5215 soit 38,5%
Bruxelles	178/641 soit 27,8%	280/663 soit 42,2%	339/695 soit 48,8%

Bien que la parfaite parité ne soit pas encore atteinte, cette évolution témoigne d'une avancée remarquable, surtout dans la région bruxelloise, où les femmes représentent presque la moitié des sièges. Cette dynamique est notamment due aux diverses mesures législatives mises en place pour promouvoir la représentation des femmes dans les instances communales, autrement dit l'instauration des quotas de genre, l'imposition d'une mixité à des places stratégiques sur les listes, et la mise en place de la loi fédérale de 1994⁵. Cette loi n'a été appliquée qu'à deux reprises puisque la régionalisation des compétences électorales a par la suite permis aux trois régions d'adopter leurs propres règles pour renforcer la proportion de femmes élues au sein des conseils communaux (Istasse, 2019).

2.1.5. Position des femmes sur les listes de candidats

Historiquement, les premières et dernières places sur les listes électorales ont souvent été attribuées aux hommes, influençant négativement la proportion de femmes parmi les élus. Au fil des années, de plus en plus de femmes occupent ces positions privilégiées, contribuant ainsi à une représentativité plus égalitaire entre les hommes et les femmes dans les assemblées élues. En plus d'être symboliquement importantes, ces places augmentent les chances de succès électoral (Istasse, 2019). Toutefois, le nombre de femmes élues n'est pas seulement déterminé par la place qu'elles occupent sur les listes électorales, mais également par le nombre de voix de préférence qu'elles attirent (Delwit et al., 2006).

⁵ Celle-ci dispose que les listes de candidats pour les élections communales devraient comporter au moins un tiers de personne de chaque sexe (Istasse, 2019).

Pour le Parlement wallon, nous pouvons observer une légère augmentation du nombre de têtes de listes féminines sur les listes électorales. Une augmentation de la présence des femmes tant parmi les premiers suppléants que parmi les dernières places sur les listes wallonnes a également été enregistrée avec un pourcentage passé de 21,2% en 2009 contre 33% en 2014 (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2015).

Lors des élections communales de 2018 par exemple, 77,1 % des candidats en tête de liste en Wallonie francophone étaient des hommes, contre seulement 22,9 % de femmes, un déséquilibre également observé pour la dernière position, avec 82,1 % d'hommes et 17,9 % de femmes. Ces inégalités au sein de positions déterminantes ont eu un impact direct sur la répartition de genre parmi les élus, les hommes ayant eu statistiquement plus de chances d'être élus (Istasse, 2019).

2.1.6. Le poids des partis politiques

L'engagement des partis politiques en faveur d'un meilleur équilibre entre les sexes constitue un facteur essentiel dans l'évolution de la représentation des femmes en politique. Cet engagement peut se manifester sous différentes manières, notamment la prise en compte de la dimension du genre dans la composition des listes électorales et dans l'attribution des postes politiques. La présence des femmes sur les places éligibles constitue ainsi un indicateur clé de leur implication (Erzeel et al., 2006).

La création de groupes de femmes a également permis d'intégrer davantage la dimension du genre au sein des partis politiques. Agissant comme des groupes de pression, ces organisations visent à améliorer la situation des femmes en termes de participation et de représentation au sein des partis et dans les assemblés législatives, par la mise en œuvre d'actions concrètes : établissement de référendums, de lettres et de discours au sein des assemblées générales (Erzeel et al., 2006).

En Belgique, ces groupes ont notamment milité pour l'instauration de quotas internes au sein des partis, permettant ainsi de rendre effectives les déclarations d'intégration des partis plus réticents à ce propos (Erzeel et al., 2006).

2.2. Représentativité des élues d'origine étrangère

Entre 2000 et 2010, la Belgique a connu des évolutions significatives en matière de représentation politique, marquées par une meilleure inclusion des citoyens issus de l'immigration. Ces évolutions s'inscrivent dans une dynamique amorcée lors des élections communales de 1994, moment clé où la question de la représentation des populations issues de l'immigration, et notamment celle des élus d'origine étrangère, a émergé sur la scène médiatique (Martiniello, 1998). En effet, cette période a été marquée par une augmentation du nombre de candidats d'origine étrangère sur les listes électorales et par une présence croissante des femmes aux postes de parlementaires et de ministres (Delwit et al., 2010). Désormais, les minorités ethniques, sexuelles et de genre évoluent de manière générale en tant qu'acteurs politiques et représentent désormais une bonne partie de l'électorat (Celis et al., 2013).

2.2.1. Facteurs favorisant leur représentation

Tout d'abord, cette tendance peut être due à plusieurs événements juridico-politiques favorisant l'inclusion des populations immigrées au sein de la vie citoyenne et politique. Parmi ceux-ci : l'acquisition de la nationalité belge, la concentration urbaine, la compétition politique, les changements dans les lois électorales et dans le code de nationalité belge ou encore la création d'organisations d'immigrés (Delwit et al., 2010).

Les facteurs contextuels, c'est-à-dire les règles institutionnelles, les politiques et les lois, représentent une structure d'opportunité politique dont la dimension générale est susceptible d'affecter à la fois les migrants et les résidents autochtones (Morales et Katia, 2019). En Belgique, les citoyens européens ont obtenu le droit de vote en 1999 grâce au Traité de Maastricht, tandis que la participation électorale des ressortissants d'un pays non membre de l'UE s'est concrétisée lors des élections communales de 2006, suite à la loi du 19 mars 2004 (Jacobs et Teney, 2007).

Ensuite, plusieurs facteurs socio-économiques personnels et professionnels préparent davantage ces populations à leur participation active à la vie politique : engagement effectif dans la vie associative, participation syndicale, volonté de faire entendre la voix de la population d'origine étrangère mais aussi la maîtrise des compétences linguistiques (Lambert, 2004).

Parmi les caractéristiques individuelles, les variables sociodémographiques et socioéconomiques sont connues pour façonner les décisions d'adhérer à des organisations et de participer à la vie politique, comme par exemple l'âge, le mariage ou la vie en couple, le sexe et l'éducation (Morales et Katia, 2019).

En résumé, la participation politique des personnes issues de l'immigration varie selon un large éventail de facteurs politiques, psychologique, socio-économiques et démographiques, y compris leur connaissance de la vie civique et politique, leurs compétences linguistiques, leur capital social, le niveau d'études, l'emploi, le revenu, le sexe et l'âge (Martiniello, 2005).

Les partis politiques, quant à eux, jouent un rôle crucial dans l'intégration et l'inclusion des minorités ethniques sur la scène politique. En effet, leur idéologie est une caractéristique jugée pertinente, permettant d'influencer positivement ou négativement la représentation des minorités ethniques, sexuelles et de genre, ainsi que les stratégies établies à leurs égards. Le choix d'inclure des minorités ethniques sur leurs listes témoignerait de leur pleine conscience des principes d'égalité et de diversité (Celis et Erzeel, 2013). Selon une étude menée par les politologues Celis et Erzeel (2017), la sélection de femmes issues de minorités ethniques sur les listes de candidats permet également aux chefs de parti de maximiser la diversité sur leurs listes, tout en limitant l'inclusion de nouveaux arrivants, maintenant ainsi leur avantages de titulaires (Janssen, 2020).

De plus, le système électoral belge et les processus de sélection des candidats favorisent leur intégration. En effet, les listes des candidats dans les systèmes électoraux proportionnels sont plus susceptibles d'inclure des groupes traditionnellement marginalisés et ainsi de représenter la diversité de la population davantage que les systèmes majoritaires (Celis et al., 2014). Cela s'explique principalement par la centralisation du processus de sélection et par la forte incitation pour les partis politiques à proposer des listes représentatives de l'électorat (Bird, 2004).

Parallèlement à cette évolution, depuis les années 2000, les pays européens accordent une attention particulière à l'intégration de la question du genre dans leurs politiques d'immigration (Haapajärvi, 2020). La reconnaissance du genre comme variable critique dans l'étude de la migration se démarque particulièrement des théories des migrations classiques, qui ignorent en grande partie le genre, et dont certaines se révèlent ouvertement sexistes (Mahieu et al., 2010).

2.2.2. Processus d'émancipation des femmes issues de l'immigration

La visibilité des femmes migrantes dans les études sur les migrations trouve ses origines dans les réflexions féministes des années 1960-1970, qui ont mis en lumière leur rôle dans les débats publics, les politiques et les luttes sociales. Toutefois, ce n'est qu'à partir des années 1990 que ces femmes trouvent véritablement leur place dans les discussions, auparavant focalisées sur les hommes migrants perçus comme seuls acteurs économiques (Morokvasic, 2015). Pourtant,

dès les années 2000, les femmes représentaient près de la moitié des flux migratoires mondiaux (Ben Mohammed, 2006).

Cette invisibilisation s'explique par des représentations sociales et des stéréotypes genrés qui associent les hommes à la sphère publique et économique, tandis que les femmes sont orientées à la sphère privée et souvent perçues comme aimantes et soumises (Mathieu et al., 2010). Par ailleurs, ces représentations sociales sont souvent influencées par les stéréotypes du pays d'origine, perpétuant leur marginalisation au sein des sociétés d'accueil (Ben Mohammed, 2006).

Cependant, la fermeture des frontières européennes et l'attention portée au regroupement familial a permis de les reconnaître au-delà de ces stéréotypes, grâce notamment aux recherches féministes et à la perspective transnationale qui valorisent leur rôle actif et économique dans les sociétés d'accueil (Morokvasic, 2015).

Malgré ces avancées, les politiques de migration, d'asile et d'intégration, souvent façonnées par des structures dominées par les hommes, perpétuent des barrières structurelles et rendent invisibles l'émancipation et les contributions des migrantes. Ce cadre, renforcé par un discours public stigmatisant, limite leur participation à l'action collective et au militantisme politique (Majko et Medina, 2017). L'émancipation des migrantes reste ainsi fortement conditionnée par ces rapports de domination, entraînant des inégalités entre celles qui parviennent à se rendre visibles, notamment grâce à un capital culturel et social élevé, et celles qui demeurent marginalisées (Kergoat et al., 2011).

En raison de son ambivalence, l'influence du parcours migratoire sur leur processus d'émancipation mérite une attention toute particulière. D'une part, ces parcours constituent un levier permettant de surmonter les contraintes structurelles auxquelles ces femmes font face, d'autre part, ces parcours renforcent leur position de dominées, limitant ainsi leur capacité à dépasser ces obstacles (Moujoud, 2008).

De manière générale, les femmes ne considèrent pas leur projet migratoire de la même manière que les hommes en ce qui concerne les motivations initiales, le parcours migratoire mais aussi les objectifs de vie dans le pays d'installation (Guillén Crespo, 2021). En effet, les femmes ont toujours été minoritaires voire exclues de l'arène publique en y exerçant, dans une moindre mesure que les hommes, leur citoyenneté et leur pouvoir politique, économique et social (Catarino et Morokvasic, 2005). La structure sociale est devenue un appareil traditionnellement

dominé par les hommes pendant que les femmes jouent un rôle secondaire dans la prise de décisions politico-économiques (Lara-Guerrero, 2020).

Bien que les discriminations et inégalités de genre constituent un réel problème pour l'émancipation des femmes migrantes dans la société, elles peuvent devenir sources de motivation, de combat et de revendications auprès des instances politiques (Kergoat et al., 2011). La littérature sur les femmes migrantes met en lumière leur capacité à résister à l'oppression et à l'exploitation, en soulignant l'importance de leur parcours marqué par des stratégies d'autonomisation, de libération et d'émancipation. Ces femmes, loin d'être entièrement soumises, se construisent comme des actrices de leur propre destinée (Ben Mohammed, 2006).

De plus, il ne faut pas négliger l'importance de l'appropriation subjective d'une expérience sociale commune, qui unit les femmes mobilisées et non mobilisées dans leurs trajectoires d'émancipation (Kergoat et al., 2011). En littérature américaine, le mécanisme d'une expérience commune partagée est essentiel pour lier les membres du groupe minoritaire au-delà des inégalités économiques et sociales et motiver les représentants de ces groupes à s'engager dans une représentation substantielle (Campbell et al., 2018).

La sociologue française Danièle Kergoat met en lumière l'émancipation des femmes migrantes à travers des mobilisations sociales, soulignant le rôle du passage de l'individuel au collectif, médiatisé par le groupe. Ce processus, marqué par une prise de conscience de classe ou de genre, repose sur le sentiment d'appartenance, l'élaboration d'une opinion politique et la capacité à s'inscrire dans la société, parfois au prix d'une rupture avec les appartenances initiales. Ces collectifs représentent une étape cruciale d'un processus d'émancipation qui transforme les groupes en organisations capables d'agir comme véritables moteurs de changement social (Kergoat et al., 2011).

Le processus d'émancipation des femmes d'origine étrangère dans le champ politique et leur accession à des positions de leaders peut se traduire via le concept d'*empowerment*. Ce processus désigne une forme particulière du pouvoir qui permet aux groupes dominés de regagner le contrôle de leurs actions. L'usage de ce concept permet de dépasser cette vision selon laquelle les groupes dominés sont invisibles, illégitimes et inférieurs aux dominants, vision elle-même intégrée par les groupes dominés, et qui constitue un obstacle majeur à leur capacité à résister aux discriminations et inégalités de traitement (Ben Mohammed, 2006).

2.2.3. Différentes formes de participation politique

L'entrée des femmes issues de l'immigration dans l'espace politique s'effectue à travers un mécanisme de politisation, au cours duquel elles s'incorporent à la fois physiquement mais aussi symboliquement dans les structures du pouvoir, outre leur constitution en objet de débat sur la scène politique (Ben Mohammed, 2006). Cette politisation se concrétise par diverses formes d'engagement civique et politique, lesquels dépendent fortement du modèle migratoire, du statut⁶ spécifique de ces femmes, mais aussi de la législation du pays d'accueil à ce propos (Pajnik et Bajt, 2013).

La mobilisation politique des femmes migrantes se manifeste par leur intégration à des mouvements communautaires, à des réseaux de soutien et à des associations spécifiquement réservées aux femmes migrantes, afin de mettre en place des initiatives favorisant leur émancipation. Ces initiatives peuvent se traduire sous la forme de manifestations politiques et féministes, de services d'aide, d'évènements politiques dédiés aux femmes migrantes ou encore en établissant une relation avec les autorités politiques (Lara Guerrero, 2020).

Selon Marco Martiniello, la participation politique est comprise comme la dimension active de la citoyenneté. Elle fait référence aux différentes manières dont les individus participent à la gestion des affaires collectives d'une communauté politique donnée. Ainsi, la participation politique ne peut pas être limitée à des formes conventionnelles telles que voter ou se présenter aux élections. Cette notion couvre également d'autres types d'activités politiques moins conventionnelles telles que des manifestations, des protestations, des grèves ou encore des boycotts (Martiniello, 2006).

Les femmes migrantes peuvent faire le choix de rejoindre des institutions politiques ou de se présenter directement sur les listes électorales, malgré les barrières et discriminations existantes. Leur intégration au sein de partis politiques constitue une réelle opportunité pour renforcer les débats et décisions politiques à leur égard. De plus, la présence de femmes migrantes au sein des échelons supérieurs d'un parti est importante en ce qu'elle favorise la nomination de candidates et renforce la perception que les femmes peuvent faire de la politique. Ce phénomène a pour effet d'encourager de nouvelles femmes à rejoindre le parti et les

⁶ L'accès aux droits politiques et civiques dépend majoritairement de leur statut légal. Celles bénéficiant du statut de citoyenneté nationale, grâce à l'acquisition de la citoyenneté, peuvent accéder à des droits politiques complets, y compris la participation aux élections nationales et locales (Pajnik et Bajt, 2013).

organisations féminines internes afin de défendre l'intérêt des femmes migrantes, de la parité et de l'égalité des sexes de manière générale (Celis et al., 2013).

Si la participation politique est souvent mise en avant, il ne faut pas négliger l'importance de la participation civique. Celle-ci concerne des activités bénévoles visant à aider autrui ou résoudre des problèmes communautaires, comme l'engagement dans des associations ou la collecte de fonds (Barret et Zani, 2012). Elle englobe autant les réseaux informels à l'international que l'auto-organisation des femmes migrantes et les stratégies d'adaptation qu'elles emploient. Cet engagement se manifeste par leur adoption d'un discours politique, par la revendication de leurs droits mais aussi par la recherche active de soutien parmi les membres de la même ethnie, dans les médias et auprès des ONG⁷ (Pajnik et Bajt, 2013).

Pour assurer leur efficacité, les différentes formes de mobilisation et de participation politique doivent s'accompagner d'une forte motivation et croyance personnelle quant à l'impact de leurs actions politiques et civiques. La contribution spécifique d'une approche psychologique est donc cruciale pour prédire l'engagement et la participation politique. Parmi les facteurs psychologiques et psychosociaux, le sentiment d'appartenance à un groupe social ou à une communauté spécifique jouent un rôle central dans cet engagement (Barret et Zani, 2024).

La représentation politique des femmes issues de l'immigration ou d'origine étrangère tend à gagner en légitimité au sein de l'opinion publique, contribuant ainsi à atténuer les formes de marginalisation liées à leur appartenance sexuelle, ethnique et sociale (Réa, 2007). Les femmes migrantes pourraient apporter, au gré de leur expérience de discriminations multiples, de leurs visions transversales et globales, un changement systémique nécessaire. Sans une telle participation, les processus politiques risquent d'être de plus en plus détachés de la réalité des femmes migrantes (Majko et Medina, 2021).

2.2.4. L'engagement associatif

Outre leur mobilisation politique, la participation aux associations constitue également un moyen pour les femmes d'origine étrangère d'en apprendre davantage sur les modalités de fonctionnement de la société d'accueil et de stimuler leur participation politique (Giugni et Grasso, 2020). En raison de leur exclusion initiale de l'espace politique, ces femmes ont trouvé dans l'engagement associatif un espace intermédiaire essentiel pour mener des actions collectives. Ces associations sont devenues des lieux de militantisme, permettant de dénoncer les injustices et les discriminations tout en offrant des opportunités d'emploi et d'insertion

⁷ Organisations non-gouvernementales.

professionnelle. Elles ont ainsi constitué un moyen de contourner les discriminations sur le marché du travail et d'accéder à une certaine stabilité économique (Ben Mohammed, 2006).

De plus, les liens étroits entre le monde associatif et le champ politique facilitent l'intégration des femmes issues de l'immigration dans les instances politiques locales. Leur engagement dans le champ social, notamment en tant que médiatrices entre les institutions nationales et les populations d'origine immigrée, leur permet d'acquérir une connaissance approfondie du fonctionnement administratif. Cette expérience favorise leurs interactions avec des militants et des personnalités politiques, ouvrant ainsi la voie à un engagement plus direct (Ben Mohammed, 2006).

Certains chercheurs ont d'ailleurs développé différentes approches insistant sur le rôle des associations bénévoles dans la participation politique des personnes issues de l'immigration : le capital social, la conscience de groupe, le volontarisme civique et la mobilisation. Ces approches supposent toutes l'existence d'un lien entre engagement associatif et participation politique, chacune mettant l'accent sur un facteur spécifique pour expliquer ce lien. La théorie du capital met l'accent sur la confiance sociale et politique, celle de la conscience de groupe sur l'identité et l'autonomisation collective, la théorie du volontarisme civique souligne l'importance des compétences civiques et enfin, la théorie de la mobilisation se penche sur les réseaux de recrutement (Giugni et Grasso, 2020).

2.2.5. La mobilisation des ressources et des capitaux

Pour appréhender les mécanismes par lesquels les femmes issues de l'immigration parviennent à s'émanciper, à s'engager et à intégrer l'espace politique, il est essentiel d'examiner les ressources et les capitaux qu'elles mobilisent. En effet, l'accès des individus à un système d'opportunités repose sur la possession et l'utilisation de ces ressources. Ces éléments leur permettent de dépasser les perceptions réductrices qui les cantonnent à une marginalisation entravant leur accès à l'espace politique (Martinello et al., 2010).

La visibilité des femmes migrantes est étroitement liée à leur accès aux ressources sociales et économiques. Comme l'ont souligné Kergoat et al. (2011), celles qui parviennent à se positionner sur le devant de la scène et à agir efficacement disposent généralement d'un capital culturel et social significatif. Ces capitaux renforcent leur capacité à s'imposer dans des espaces où elles demeurent souvent sous-représentées (Kergoat et al., 2011).

Le **capital social** constitue une ressource clé dans l'émancipation des femmes issues de l'immigration. Inspirée des travaux de Pierre Bourdieu, cette notion permet d'analyser leur capacité à mobiliser un réseau durable de relations, qu'il s'agisse de la famille, des amis, des connaissances, ainsi que des membres d'associations et de partis politiques, dans le contexte spécifique des femmes d'origine étrangère. Bourdieu définit le capital social comme « *la somme totale des ressources actuelles ou potentielles qui sont reliées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées de connaissance ou de reconnaissance mutuelle* » (Martiniello et al., 2010, 19). L'appartenance à ces réseaux, souvent structurés au-delà des simples relations de proximité géographique, économique ou sociale, offre donc un accès à des ressources essentielles pour surmonter les contraintes structurelles et intégrer l'espace politique (Bourdieu, 1980).

De manière générale, recourir à un réseau de personnes amène les acteurs à mieux réussir et accomplir leurs objectifs (Martiniello et al., 2010). En sociologie, le **réseau** se définit comme une « *forme de sociabilité qui se développe en marge ou au sein des institutions, activant des moyens humains (capital relationnel ou social), faisant circuler des ressources, pouvant éventuellement exercer des contraintes sur ses membres, et possédant un degré variable d'ouverture et de rapport avec l'extérieur* » (Martiniello et al., 2010, 18). Le concept de capital social offre un cadre d'analyse pertinent pour comprendre le fonctionnement des réseaux sociaux. Un capital social élevé accroît les opportunités des individus d'accéder à des statuts plus avantageux, indépendamment des contextes sociaux ou des statuts concernés (Martiniello et al., 2010).

Outre le capital social, les capitaux culturel et économique constituent un ensemble de ressources essentielles qui facilitent l'engagement et l'accès de ces femmes à l'espace politique. Selon Pierre Bourdieu, le **capital culturel** se décline en trois formes principales : les compétences et savoirs informels, les biens culturels tels que les livres ou œuvres d'art, et les qualifications formelles, notamment les diplômes et leur reconnaissance sociale (Martiniello et al., 2010).

Sa définition du capital culturel a parfois fait l'objet de critiques, notamment en raison de son caractère restreint et simplifié, comme une référence à la grande culture savante et des groupes de haut statut. Une définition plus large a par la suite été établie au cœur des travaux des sociologues français, renvoyant à des pratiques d'éducation parentale plus diverses. En effet, le capital culturel renvoie également aux ressources symboliques et culturelles liées au milieu social et à la socialisation politique familiale. Cette définition associe le capital culturel aux

normes éducatives des classes sociales ayant les moyens de fournir des critères d'évaluation les plus favorables à leurs enfants. Ainsi donc, elle permet de visualiser l'effet du capital culturel dans la reproduction scolaire et sociale. Néanmoins, cette définition pose ses limites dans sa dimension abstraite et large, susceptible de perdre en logique et compréhension (Draelants et Ballatore, 2014).

Le **capital économique**, quant à lui, renvoie à l'ensemble des ressources financières⁸, ou se distingue de celles-ci en incluant des biens matériels ou des services (Martiniello et al., 2010).

La répartition des capitaux économiques, sociaux et culturels reste marquée par des inégalités structurelles qui affectent l'ensemble des individus, indépendamment de leur sexe ou de leur origine. Toutefois, les femmes issues de l'immigration sont particulièrement touchées par ces disparités en occupant des positions qui les intensifient. Par exemple, l'absence de documents attestant leurs qualifications complique parfois la reconnaissance de leurs diplômes (Beski, 2011)

2.2.6. Évolution chronologique de la représentation dans les instances politiques wallonnes et bruxelloises

L'augmentation de la représentation politique des personnes issues de l'immigration constitue un indicateur clé de la recherche d'une représentation équitable au sein des institutions politiques (Martiniello et al., 2007). Sous-représenter les minorités ethniques est une atteinte à la légitimité de ces institutions et à la qualité d'un processus délibératif démocratique. La représentation descriptive, c'est-à-dire la présence d'élus issus des groupes minoritaires dans ces institutions, est cruciale pour assurer une réelle participation de ces derniers au processus décisionnel et d'ainsi défendre les intérêts spécifiques des groupes représentés. De par leur position partagée à l'intersection de plusieurs formes de discriminations, ces élus sont mieux à même de défendre les intérêts spécifiques de leurs communautés (Janssen, 2020).

Depuis les premières élections régionales de 1989, la représentation des femmes politiques d'origine étrangère en Belgique a connu une progression notable (Suffrage Universel, 2024). En 1989, Maria Nagy Patino, d'origine colombienne, était élue comme seule représentante non-européenne. En 1995, l'élection de Sfia Bouarfa et Fatiha Saidi, toutes deux d'origine marocaine, a mené à une représentation plus inclusive au sein du Parlement bruxellois. En 2004, le nombre d'élues d'origine étrangère a doublé, passant de trois à six, avec l'élection de

⁸ Portefeuille financier et revenus (Beski, 2011).

personnalités influentes comme Fadila Laanan (PS⁹), devenue plusieurs fois Ministre à la Fédération Wallonie Bruxelles puis secrétaire d'État à la Région Bruxelloise. Cette dynamique s'est poursuivie en 2009 avec l'arrivée d'élues d'origine africaine, comme la Congolaise Gisèle Mandaila Malamba (FDF¹⁰), ainsi que de figures marocaines influentes telles que la Ministre Zakia Khattabi (Ecolo) et l'ancienne députée et sénatrice Fatiha Saidi (PS). En 2014 et 2019, la proportion d'élues d'origine étrangère a atteint 12 % et 15 %, avec l'émergence de figures d'origines turque, belgo-rwandaise, malienne, égyptienne, et plus récemment, algérienne et magyaro-colombienne. Certaines de ces élues ont même accédé à des postes stratégiques et exécutifs, telles que Rajae Maouane, coprésidente d'Ecolo, et Barbara Trachte, secrétaire d'État au sein du même parti. Cette évolution illustre une inclusion accrue des femmes d'origine étrangère dans le milieu politique, bien que des disparités subsistent entre leur représentation au sein des assemblées législatives et exécutives (Suffrage Universel, 2024).

Au sein du Parlement wallon, la représentativité des élues d'origine étrangère a également progressé depuis 2004, année où Joëlle Kapombole (PS) est devenue la première élue d'origine étrangère. Cette avancée a continué au fil des élections, pour atteindre un total de 7 élus d'origine étrangère en 2024, parmi lesquels nous retrouvons 3 femmes. Cette évolution témoigne d'une plus grande diversité et une meilleure inclusion des femmes issues de l'immigration dans les instances politiques wallonnes (Suffrage Universel, 2024).

2.3. Barrières et difficultés d'accès

Les femmes d'origine étrangère en Belgique vivent des expériences distinctes de celles des hommes et des femmes autochtones car elles se situent à l'intersection d'un réseau complexe de relations raciales ou ethniques, de genre et de classe (Ben Mohammed, 2006). Pour comprendre les obstacles particuliers rencontrés par ces femmes dans leur intégration à la sphère politique, nous mobiliserons dans ce travail les théories intersectionnelles. Ces approches permettent d'analyser comment l'articulation de la race, du genre et de la classe façonne leur parcours et les défis spécifiques auxquels elles font face, et de comprendre la complexité de ces défis en raison de leurs identités multiples (Janssen, 2020).

⁹ Parti Socialiste.

¹⁰ Démocrate fédéraliste indépendant (ancien défi).

2.3.1. Théorie de l'intersectionnalité : origines et fondements

Pour contrer l'approche féministe prédominante dans l'analyse du droit qui tend à négliger des voix comme celles des femmes noires, certaines chercheuses américaines travaillent à conceptualiser l'interconnexion des oppressions liées au genre, à la race et à la classe (Carles, 2018). Forgée par la juriste et militante féministe américaine Kimberlé Crenshaw à la fin des années 1980, la notion d'**intersectionnalité** renvoie à une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée. Elle considère les catégories sociales telles que le genre, la classe sociale, la race, l'âge, l'ethnicité ou encore l'orientation sexuelle comme des sources de hiérarchisation et de clivage (Bonis et al., 2015).

Celle-ci est apparue dans la foulée du **black feminism**, mouvement formé dans les années 1970 par des femmes noires américaines afin de contester la monopolisation de la représentation du mouvement féministe par des représentantes considérées comme plus légitimes, en particulier les femmes blanches de la classe moyenne. De manière générale, ces femmes mettaient en lumière les origines racistes du mouvement féministe américain remontant au XIXe siècle et son imbrication avec la lutte pour l'abolition de l'esclavage, afin de souligner les contradictions inhérentes aux revendications excluant les femmes noires (Poiret, 2005).

Le mouvement constitue ainsi un courant de pensée politique qui, au sein du féminisme, vise à définir la domination de genre tout en la reliant à d'autres rapports de pouvoir, comme le racisme et le classisme, avec l'objectif de représenter toutes les personnes opprimées (Carles, 2018).

Selon Kimberlé Crenshaw, l'intersectionnalité est avant tout une théorie critique qui met en lumière les intérêts spécifiques des minorités à l'intersection des grandes inégalités sociales, souvent négligées par les mouvements sociaux. Elle dénonce à la fois l'exclusion de certaines minorités dans les politiques de représentation et l'incapacité des catégories juridiques antidiscriminatoires à refléter pleinement les discriminations subies par ces groupes (Chauvin et Jaunait, 2013).

Dès les années 1940, la militante communiste afro-américaine Claudia Jones avait déjà posé les bases de cette réflexion avec sa théorie de la **triple oppression** pour expliquer la marginalisation des travailleuses noires dans les luttes féministes et antiracistes. La juriste a ensuite approfondi cette critique, montrant comment le droit antidiscriminatoire échoue à rendre

compte des expériences spécifiques des femmes noires, comme l'illustre l'affaire Emma DeGraffenreid¹¹ (Gallot et al., 2020).

Crenshaw soutient que, contrairement à ce que proposent souvent les mouvements féministes et antiracistes, il est essentiel de prendre en compte l'intersection du sexism et du racisme. Sinon, ces luttes se retrouvent en concurrence et les expériences spécifiques des femmes noires, notamment face aux violences, sont minimisées (Poiret, 2005). Selon elle, les discriminations racistes et sexistes ne se croisent pas seulement dans le domaine professionnel, mais aussi dans tous les autres aspects de la vie. À travers l'intersectionnalité, Kimberlé Crenshaw cherche à pousser le féminisme, la lutte antiraciste et la législation antidiscriminatoire à mettre en évidence les multiples biais par lesquels les individus subissent ces oppressions, afin de favoriser une meilleure discussion et compréhension des enjeux (Roseaux, 2017).

Néanmoins, il n'est pas question de réduire l'intersectionnalité à une politique d'identité. L'objectif est de proposer une grille de lecture alternative de la réalité, différente de celle qui est traditionnellement imposée par les groupes dominants. L'intersectionnalité vise à repolitiser la lutte contre les oppressions systémiques qui nous affectent, en nous permettant de mieux les comprendre et de les combattre plus efficacement (Roseaux, 2017).

La sociologue afro-américaine Patricia Hill Collins partage avec Kimberlé Crenshaw cette vision de l'intersectionnalité comme approche critique qui permet d'analyser l'imbrications des catégories sociales dans la production d'inégalités complexes. Cependant, Collins met l'accent sur les dynamiques de pouvoir et de subordination tout en valorisant les pratiques et idées capables de transformer les structures sociales. Elle adopte une perspective « bottom-up », où les savoirs émergent des luttes des groupes marginalisés, favorisant la création de communautés interprétatives démocratiques et critiques (Collins, 2019).

2.3.2. Réflexion critique sur l'intersectionnalité

Il est fondamental de considérer que, sur le plan analytique, les approches intersectionnelles varient en fonction des niveaux d'analyse, qu'ils se focalisent sur les identités, les inégalités ou qu'ils opèrent à l'échelle microsociale ou macrosociale. En ce sens, les théories intersectionnelles de Kimberlé Crenshaw ou de Patricia Hill Collins ne doivent pas être

¹¹ Affaire de justice américaine dans laquelle Emma DeGraffenreid, une femme afro-américaine, avait intenté une action contre l'entreprise automobile General Motors pour lui avoir refusé un emploi administratif en raison de la combinaison de son genre et de sa race, illustrant ainsi une forme de discrimination intersectionnelle. L'entreprise avait pour habitude de n'employer que des femmes blanches pour les postes administratifs et des hommes afro-américains pour les postes de maintenance (DeGraffenreid v. GENERAL MOTORS, 1976).

appréhendées comme une théorie homogène et universelle, mais plutôt comme des cadres spécifiques, adaptés à des champs d'analyse particuliers (Juteau, 2016).

L'intersectionnalité, marquée par son imprécision et sa polysémie, donne lieu à des interprétations variées, parfois contradictoires, dans ses applications théoriques, heuristiques, politiques et pratiques. Décrise par des notions telles que les intersections, les systèmes d'oppression ou les inégalités imbriquées, elle peut être envisagée comme cadre théorique, paradigme, approche épistémologique ou stratégie d'action sociale (Harper et Kurtzman, 2014).

La sociologue française Danièle Kergoat adopte d'ailleurs une position critique vis-à-vis de ce terme, qu'elle juge inadéquat en raison de son évocation de catégories fixes, alors que les rapports sociaux sont, selon elle, intrinsèquement dynamiques et interconnectés. Elle privilégie les concepts de *consubstantialité* et de *coextensivité* des catégories sociales, qui permettent de rendre compte des interactions entre les différentes formes de domination et de leur construction mutuelle. Rejetant toute forme de hiérarchisation entre ces rapports, Kergoat souligne qu'aucun d'entre eux ne prévaut sur les autres, leur expression étant toujours relative au contexte social, historique ou politique dans lequel ils se déplient (Benelli, 2010).

Dans ce mémoire, les théories intersectionnelles servent de cadre d'analyse sans exclure la diversité des perspectives, en mettant l'accent sur le croisement des oppressions liées à la race, au genre et à la classe sociale, ainsi que sur les stéréotypes qui en découlent. Aucune théorie unique n'est mobilisée, mais une approche intégrative de l'intersectionnalité comme outil de réflexion est privilégiée. Il convient dès lors de ne pas considérer la définition de l'intersectionnalité unique, mais comme un concept mouvant et ouvert. Cette approche permet d'analyser les dynamiques de visibilité et d'invisibilité qui traversent les champs sociologiques où s'inscrivent les femmes politiques d'origine étrangère (Cingi Kocadost, 2017).

2.3.3. L'articulation sexe/genre, race, classe

Développé par Patricia Hill Collins, le concept de triple oppression repose sur l'articulation des dimensions de sexe, de race et de classe, et s'appuie sur les apports du féminisme multiculturel (Ben Mohammed, 2006). Ce courant féministe se concentre sur le vécu des femmes issues de minorités et contextualise les groupes étudiés afin d'offrir un cadre d'analyse adapté à leur réalité. Les féministes adoptant la démarche intersectionnelle insistent sur l'interaction du genre avec d'autres facteurs d'oppression, tels que l'âge, la religion ou la classe, afin de mieux rendre compte de ces dynamiques complexes (Ben Mohammed, 2006).

Chaque facteur d'oppression doit être appréhendé comme un rapport social, permettant d'analyser la complexité des dynamiques sociales et d'articuler ces rapports interdépendants. Dès l'origine, le concept de rapport social de sexe a été conçu en lien étroit avec les rapports de classe et de racisation, aucun d'entre eux n'existant à l'état pur dans la réalité sociale. Il convient donc d'envisager ces rapports dans leur articulation, sans réduire l'analyse à une perspective univoque qui risquerait d'occulter l'un des aspects (Pfefferkorn, 2011).

Selon Danièle Kergoat, un *rapport social* se définit comme une tension traversant le champ social, structurant des phénomènes et des enjeux autour desquels se forment des groupes aux intérêts antagonistes. Cette approche permet une compréhension globale et nuancée des dynamiques de domination (Pfefferkorn, 2011). Cela nous ramène à l'idée d'une articulation coextensive ou consubstantielle des rapports sociaux, reflétant le dynamisme des structures sociales et prolongeant la critique précédemment développée à l'égard de la notion d'intersectionnalité.

Une approche des rapports sociaux permet de comprendre le changement en tenant compte de la manière dont les individus, selon leur classe, âge et race, sont façonnés par leur position dans ces rapports. Elle met également en lumière comment ces mêmes individus, par leurs actions individuelles et collectives, peuvent créer des espaces de liberté et ainsi transformer ces rapports (Pfefferkorn, 2011).

Le sexe, la race et l'origine sociale ne se limitent donc pas à de simples caractéristiques individuelles, ils constituent des facteurs déterminants dans les dynamiques d'intégration. Pour comprendre les inégalités liées à ces dimensions, il est essentiel de les analyser comme des expressions de rapports de domination à caractère structurel, et non comme de simples différences culturelles (Ben Mohamed, 2006).

○ *Le genre*

La participation des femmes à l'espace public demeure souvent discréditée en raison de distinctions biologiques engrangées dans les sociétés patriarcales et le maintien de la domination masculine. Ces distinctions, telles que le rôle reproductif ou la prétendue infériorité physique des femmes, ont historiquement contribué à leur assignation à des fonctions domestiques, centrées essentiellement sur les tâches ménagères et l'éducation des enfants (Ben Mohamed, 2006). Cette logique prône une supériorité accordée dans la société aux rôles, valeurs et compétences « masculines », au détriment des rôles, valeurs et compétences « féminines », dans la logique du patriarcat (Vie féminine, 2009).

Les féministes du 20^{ème} siècle ont démontré que la domination entre les sexes repose sur une division sexuelle du travail qui assigne aux hommes la sphère productive et aux femmes la sphère reproductive. Cette division s'appuie sur l'idée d'une séparation nette entre le domaine public, lié à la production, et la sphère privée, associée à la reproduction. Ainsi, la sphère privée est perçue comme apolitique, régie par des principes d'ordre naturel sans enjeux politiques (Scrinzi, 2008).

Par conséquent, les femmes qui investissent l'espace public et politique sont confrontées à divers types de discriminations liées à leur sexualité, à leurs rôles sociaux ou à des impératifs économiques. Ces contraintes limitent leur accès aux ressources intellectuelles et réduisent considérablement leur temps libre, en particulier dans des activités extra-domestiques (Majiko et Medina, 2017).

Selon Pierre Bourdieu, la domination masculine s'enracine dans les structures institutionnelles qui perpétuent l'ordre genré. À travers le concept de *violence symbolique*, il met en lumière une forme de domination dissimulée dans les pratiques quotidiennes, et par conséquent acceptée à la fois par les dominants, les hommes, et par les dominées, les femmes (Ben Mohamed, 2006). Ainsi, comme toute violence symbolique, la domination masculine repose sur le partage de la croyance, et l'adhésion de la dominée aux principes du dominant, assurant la pérennité de ce système de domination (Cazier, 2006).

L'émergence du concept de genre a toutefois permis de dépasser cette vision naturaliste des rôles et statuts attribués aux sexes, et de tendre vers une perspective de construction sociale. En effet, à partir de la fin des années 1970, les premières conceptualisations en termes de genre ont émergé et gagné en visibilité, notamment grâce au déclin rapide des références aux classes dans le discours sociologique. À cette époque, les rapports de classe avaient tendance à négliger les autres rapports sociaux, et donc à ignorer l'oppression spécifique des femmes. Ainsi, de nouvelles approches ont vu le jour, s'intéressant davantage au mode de production domestique, à la dichotomie public/privé et à la division sexuelle du travail. Les rapports sociaux de sexe ont ainsi été développés, constituant l'une des contributions majeures de la critique féministe sociologique, en s'articulant de manière *coextensive* ou *consubstantielle* (Pfefferkorn, 2011).

En s'engageant dans des espaces associatifs et politiques, les femmes issues de l'immigration participent à un processus de double affranchissement. D'une part, elles contestent leur assignation traditionnelle au rôle de mère et d'épouse, souvent perpétuée dans le cadre familial et communautaire, et affirment leur volonté de dépasser le cadre domestique. D'autre part, elles

contribuent à une transformation plus large de l'ordre social national en remettant en cause les stéréotypes et les limitations assignées aux populations issues de l'immigration. Par cet engagement, elles participent activement au processus de lutte contre les discriminations et l'exclusion institutionnelle (Ben Mohammed, 2006).

○ *La race / ethnie*

La marginalisation de la participation des femmes dans l'espace public peut également être attribuée à la domination ethnique, fondée sur la racialisation et l'ethnicisation des relations sociales. Ces mécanismes attribuent des caractéristiques fondées sur la race, la couleur, l'origine nationale, la culture ou la religion. Ils structurent les relations sociales et génèrent des inégalités, hiérarchies et discriminations dans divers domaines de la vie publique, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux ou culturels. Cette domination trouve ses racines dans l'histoire coloniale et les rapports de pouvoir asymétriques établis entre les anciennes puissances coloniales et les populations issues de leurs colonies (Ben Mohammed, 2006).

S'intéresser à la notion de « race » en tant que rapport social implique de s'éloigner de la réalité biologique, et de l'appréhender en termes de construction sociale, historique, économique et politique. Ce rapport social produit divers caractéristiques phénotypiques par lesquelles s'opèrent des processus de hiérarchisation (Pfefferkorn, 2011).

Cette approche a été développée par la sociologue Colette Guillaumin, figure du féminisme et de l'antiracisme, à partir du moment où l'idée des « races » a été réfutée par les scientifiques et transférée vers le domaine des sciences sociales (Juteau, 2020). Selon elle, la notion de « race » doit être perçue comme construction théorique au sein de laquelle l'idéologie raciste produit la « race », et non l'inverse (Pfefferkorn, 2011).

En naturalisant les différences culturelles, le racisme moderne opère un travail symbolique de sélection et de légitimation de certains traits physiques, pratiques ou modes de vie, inscrits dans des rapports de domination liés aux héritages coloniaux. Ces rapports sociaux de « race » ne se limitent pas à des contenus culturels, mais renvoient à l'organisation des frontières sociales, façonnées également par les dynamiques de sexe et de classe (Scrinzi, 2008).

Privilégier le terme « ethnie » pourrait être une solution, mais ne suffirait pas pour s'éloigner de la vision réductrice de ces groupes à des caractéristiques fixes et figées les enfermant dans des stéréotypes. En se concentrant uniquement sur les rapports ethniques, on ne fait que déplacer une perspective ethnocentrée qui infériorise et naturalise les peuples colonisés et leurs descendants (Pfefferkorn, 2011).

- *La classe sociale*

Dans le contexte libéral et mondialisé actuel, la logique capitaliste exploite les rôles traditionnels profondément ancrés dans la société pour en tirer profit. Centré sur l'individualisme, la compétitivité et la concurrence, ce système favorise inévitablement les rivalités dans le contexte desquelles la peur et le rejet des différences sont exacerbées. Dans le cadre d'une division du travail accrue, l'émergence du capitalisme implique une réorganisation sociale au sein de laquelle les rapports sociaux de « race », de « classe » et de « sexe » sont hiérarchisés (Hirtz, 2018).

Les logiques de race et de classe s'entremêlent tout particulièrement dans ce contexte. En effet, le capitalisme s'est historiquement fondé sur des systèmes racialisés tels que l'esclavage et le colonialisme, qui ont non seulement favorisé l'accumulation de richesses, mais également structuré les rapports sociaux à l'origine de son émergence (Matthys, 2018).

Le racisme ordinaire, fondé sur des critères culturels, ethniques, religieux ou linguistiques, engendre des discriminations qui affectent l'accès à la vie sociale, culturelle et économique, notamment sur le marché du travail. Ainsi, de nombreuses femmes d'origine étrangère rencontrent des difficultés à l'embauche limitant leurs perspectives (Vie féminine, 2009).

Concernant l'articulation des rapports de classe et de sexe, Colette Guillaumin s'éloigne de la vision traditionnelle qui associe directement le travail salarié au travail domestique et qui articule le mode de production capitaliste au mode de production domestique. Son analyse vise à comprendre pourquoi une part importante du travail produit par les femmes échappe aux logiques salariales et capitalistes classiques, selon lesquelles la force de travail est exploitée. Elle adopte une analyse davantage sociale, caractérisée par une appropriation physique directe de la force de travail des femmes et de son origine (Juteau, 2020).

Enfin, ce rapport social entend une vision essentialiste et méritocratique selon laquelle la réussite ou l'échec dépend exclusivement des efforts, talents et initiatives individuelles. Ainsi, la hiérarchie sociale résulte des différences attribuées telles que l'intelligence ou le caractère, dans une société censée offrir des chances égales à tous. Cette perspective explique la persistance des inégalités, notamment par la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et le manque d'informations concernant les opportunités professionnelles (Ben Mohammed, 2006).

3. Méthodologie

Après avoir exposé une revue de littérature offrant une perspective globale de la représentation politique des femmes d'origine étrangère sous le prisme des théories intersectionnelles et de la participation politique des femmes migrantes, nous pouvons désormais nous pencher sur le raisonnement ayant orienté le choix de la méthodologie adoptée dans ce mémoire et les outils empiriques mobilisés. Cette démarche sera accompagnée d'une réflexion sur la posture épistémologique qui sous-tend cette recherche.

3.1. Objet et cadrage de la recherche

Développer une problématique originale et définir un objet de recherche spécifique suppose la construction d'une méthode adéquate réflexive permettant d'approfondir l'analyse de cet objet d'étude (Lemieux, 2012). Cette méthode vise à élaborer un cadre conceptuel organisé, autour duquel s'articulent l'ensemble des connaissances produites, afin de fournir une meilleure compréhension globale de la problématique (Van Campenhoudt et al., 2017). Préciser sa posture épistémologique est essentiel pour orienter le choix des méthodes et des outils d'analyse, tout en clarifiant les processus de production des connaissances. Chaque approche épistémologique implique une réalité sociale distincte. Ainsi, le chercheur doit adopter celle qui correspond le mieux à sa réflexion et construire sa réalité en donnant sens aux acteurs qui la façonnent (Della Porta et Keating, 2008).

Dans le cadre de ce travail, la posture épistémologique adoptée repose sur une démarche d'*analyse compréhensive*. Cette approche envisage la personne humaine au cœur de l'étude, en considérant les individus non pas comme de simples produits de déterminismes biologiques, sociaux, culturels ou historiques, mais comme des acteurs capables de produire du sens et d'interagir activement avec les contraintes systémiques qui les entourent. Ces déterminismes ne suffisent pas à saisir la complexité des phénomènes socio-humains (Charmillot et Dayer, 2007).

Ainsi donc, cette approche s'inscrit dans une posture *constructiviste*, participant à la construction de dynamiques sociales autour d'une dialectique individuel-collectif. Elle permet de comprendre comment les individus interprètent leurs actions et leur donnent des significations (Charmillot et Dayer, 2012).

Elle met en lumière le rôle de la socialisation dans les trajectoires des femmes politiques d'origine étrangère, en examinant comment leurs expériences sociales façonnent leur capacité à redéfinir ou transformer les contraintes rencontrées dans leur parcours. Elle offre ainsi une perspective approfondie sur les interactions entre leurs trajectoires individuelles et les dynamiques structurelles auxquelles elles sont confrontées.

Toutefois, cette démarche compréhensive inclut des éléments de *réflexivité* comme le développement de la posture épistémologique, les choix méthodologiques ayant guidé cette étude ou encore la prise de conscience des limites et obstacles rencontrés (Macq et Parotte, 2023).

3.2. Outils mobilisés

3.2.1. Collecte des données

Les données récoltées dans le cadre de ce travail de recherche sont *qualitatives*, et mobilisent plusieurs méthodes différentes (Van Campendhoudt et al., 2017). Tout d'abord, une *revue de littérature* a été menée afin de développer un cadre théorique adéquat au cas d'étude. Cette démarche implique autant le travail de recherche bibliographique, de lecture et d'analyse effectué en amont, qu'une partie centrale de la rédaction de ce travail. Elle est également indispensable à la formulation d'hypothèses et à la proposition d'études de cas (Dumez, 2011). De manière générale, les lectures aident à faire le point sur les connaissances concernant la problématique de départ (Van Campendhoudt et al., 2017).

Une revue de littérature historique et narrative a d'abord permis de retracer l'évolution de la représentation des femmes en politique belge, en mettant un accent particulier sur les femmes politiques d'origine étrangère. La plupart des sources mobilisées se focalisent sur les femmes migrantes. Toutefois, ce mémoire adopte le terme « femmes politiques d'origine étrangère » pour englober une réalité plus large. En effet, il s'agit souvent de femmes issues de l'immigration, et non de migrantes au sens strict. Le terme « immigrée » peut désigner des personnes nées et socialisées sur le territoire national, disposant de la nationalité belge dans ce cas-ci, mais dont les parents ou grands-parents ont émigré. Par conséquent, il est préférable d'utiliser les expressions « femmes d'origine étrangère » ou « femmes issues de l'immigration » pour souligner que ces femmes ne sont pas nécessairement migrantes, mais sont pleinement intégrées en tant que citoyennes belges (Ben Mohammed, 2006).

D'ailleurs, la plupart des femmes interviewées dans ce travail de recherche sont issues de la deuxième ou troisième génération de l'immigration, leurs parents ou grands-parents ayant connu un parcours migratoire.

Cette revue a été enrichie et cadrée par des données chiffrées retraçant l'évolution chronologique de cette représentation. À cette fin, des sources institutionnelles et organisationnelles ont été mobilisées pour collecter de la littérature grise incluant statistiques, bilans et rapports. Ces documents offrent une perspective plus détaillée sur des aspects spécifiques de la problématique, tout en complétant les données académiques avec des informations concrètes et actualisées (Schöpfel, 2012).

Enfin, une revue de littérature sur la théorie de l'intersectionnalité a permis d'élaborer un cadre d'analyse qui met en évidence la position singulière des femmes d'origine étrangère, à l'intersection des dynamiques de race, de genre et de classe. Cette approche permet de comprendre la marginalisation de ces femmes et les obstacles qu'elles rencontrent pour accéder à l'espace politique, tout en éclairant leur processus d'émancipation (Ben Mohammed, 2006).

Une enquête de terrain a par la suite été réalisée afin de compléter l'analyse de ce mémoire. Dans le cadre de cette problématique, il nous semblait pertinent de réaliser des *entretiens semi-directifs* avec des élues d'origine étrangère en revenant chronologiquement sur leur parcours de vie et leur engagement. Ces récits mettent en lumière l'ensemble des facteurs susceptibles d'influencer la participation politique des femmes issues de l'immigration, depuis leur parcours personnel jusqu'à leur parcours politique. Les entretiens permettent d'éclairer sur la pertinence du cadre de lecture choisi tout en permettant d'élargir ou d'orienter le champ d'investigation des lectures initialement établi (Van Campendhoudt et al., 2017).

Dans ce travail, le choix de mobiliser des entretiens s'explique par la volonté d'approfondir et d'enrichir la problématique étudiée (Marquet et al., 2017). Une des caractéristiques empiriques de ce travail a été de réaliser les entretiens relativement tôt par rapport à l'état de la recherche. Cette approche a permis d'intégrer des concepts théoriques pertinents en lien avec le contexte étudié, en vue d'affiner l'analyse et de guider le développement de la réflexion. Cela illustre ainsi une *démarche inductive*, démarche au sein de laquelle l'observation permet d'approfondir l'élaboration des concepts et des hypothèses, dans un processus de généralisation progressive (Van Campendhoudt et al., 2017).

3.2.2. Choix des entretiens semi-directifs

Les interlocutrices choisies dans le cadre de ce travail constituent le public directement concerné par l'étude, c'est-à-dire, des femmes politiques issues de l'immigration (Marquet et al., 2017). Elles ont été choisies selon la *méthode d'échantillonnage raisonné*, ou *Purposive Sampling*, qui repose sur une sélection intentionnelle des participants en fonction de leurs caractéristiques spécifiques et de leurs expériences pertinentes (National Center for State Court, 2024).

Dans la continuité de cette méthodologie, la sélection des intervenantes s'est opérée à partir de leurs attributs spécifiques, autrement dit leur sexe, leur origine ou encore leur expérience migratoire¹². Leur expérience commune en tant que femme politique constitue un critère central, pertinent pour le cas d'étude. Cependant, afin de garantir une diversité des perspectives et d'assurer la représentativité de l'échantillon par rapport à la population cible, l'échantillon inclut des profils sociologiques variés.

Ainsi, huit entretiens semi-directifs ont été réalisés dans le cadre de cette étude, rassemblant des représentantes des principaux partis politiques francophones, à savoir le PS, le MR, Les Engagés, Ecolo, Défi et le PTB, avec une interlocutrice par parti. Une exception concerne le PS, pour lequel trois femmes ont été interviewées, non pas par choix méthodologique, mais en raison de leur disponibilité et de leur réceptivité aux sollicitations. En effet, plusieurs demandes ont été adressées à des femmes de chaque parti, et trois membres du PS ont répondu positivement. Il convient de préciser que l'appartenance politique n'a pas été un critère de sélection en soi, mais qu'il s'agissait d'assurer que tous les partis politiques francophones démocratiques soient représentés dans l'échantillon.

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre spatio-temporel de la Wallonie et de Bruxelles, en lien avec les élections régionales, fédérales et communales de 2024. Les femmes étudiées sont majoritairement des femmes politiques d'origine étrangère ayant participé à ces élections, à l'exception d'une ancienne élue ayant récemment mis fin à sa carrière politique, dont le long parcours offre des perspectives enrichissantes sur l'engagement des femmes d'origine étrangère. Les participantes occupent des mandats variés, tels que députée, conseillère communale ou échevine, dans des instances telles que les Parlements bruxellois, wallon, fédéral

¹² Par expérience migratoire, nous entendons l'ensemble des savoirs, histoires familiales et interactions relatives à leur statut de femme issue de l'immigration. Comme dit précédemment, les intervenantes n'ont pas toutes connu un parcours migratoire.

et les conseils communaux. L'échantillon reflète une diversité sociologique, combinant jeunes élues en début de carrière et figures politiques plus expérimentées.

Comme mentionné précédemment, les interlocutrices ont été sélectionnées selon la méthode d'échantillonnage raisonné. Cependant, contacter ces femmes politiques n'a pas été sans difficultés, étant donné qu'elles représentent une population minoritaire et spécifique. Pour les identifier, il a fallu s'appuyer sur un réseau de contacts personnels et professionnels, une approche relevant de la *méthode d'échantillonnage par boules de neige*, autrement dit *snowball sampling*. Cette méthode, utilisée en complément de l'échantillonnage raisonné, s'est avérée essentielle pour retracer et accéder aux participantes ciblées (Gumuchian et Marois, 2000).

Afin de repérer ces femmes et de déterminer celles engagées dans les élections de 2024, nous avons analysé les sites officiels des partis politiques, les portails parlementaires et/ou de ressources électORALES comme le Service Public Fédéral Intérieur. Ces recherches ont permis d'établir une liste de potentielles interlocutrices, qui ont ensuite été contactées directement via les informations disponibles sur ces plateformes ou par le biais de leurs réseaux sociaux.

Cette recherche a rencontré plusieurs obstacles liés à la collecte des données empiriques, notamment la réalisation des entretiens. Menée en pleine période de campagne électorale, elle a été marquée par une disponibilité limitée des participantes, qui ont souvent répondu tardivement. Cette contrainte a retardé le déroulement des entretiens et, par conséquent, l'approfondissement de l'analyse.

L'ensemble des entretiens réalisés ont été enregistrés et traités conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), incluant les informations personnelles recueillies. Avant chaque entretien, les participantes ont été informées de ces dispositions à travers un formulaire de consentement RGPD, spécifique aux travaux de fin d'études (*Voy. Annexe 1*).

3.2.3. Analyse des données

L'analyse des données débute par la retranscription des entretiens semi-directifs. Une fois cette étape terminée et les données intégralement disponibles, il est essentiel de les structurer pour en faciliter l'analyse (Van Campenhoudt et al., 2017).

Pour ce faire, nous avons opté pour la méthode d'*analyse par contenu*, approche permettant de traiter divers types de données. Dans le cadre de cette recherche, elle sera appliquée aux transcriptions des entretiens semi-directifs réalisés. L'analyse de contenu consiste à organiser les informations collectées de manière systématique : il s'agit de regrouper, d'examiner les thèmes récurrents et les discours communs, de les comparer et de les structurer pour donner un sens aux pratiques données par les intervenants (Van Campendhoudt et al., 2017).

L'analyse thématique, telle qu'élaborée par Braun et Clarke (2006), vient compléter l'analyse par contenu. Cette méthode consiste à identifier et analyser de manière flexible les thèmes récurrents présents dans les entretiens. De plus, elle permet de dégager les tendances dominantes des récits, en regroupant et en interprétant les perceptions des interviewées, tout en mettant en lumière les similarités et différences entre les différents témoignages (Braun et Clarke, 2006).

Dans l'analyse des données, nous avons veillé à prendre en compte l'influence du cadre de l'entretien, des questions posées et de la relation d'échange, car les propos des interlocutrices ne peuvent être considérés indépendamment de leur contexte. Les analyser de manière isolée reviendrait à négliger des éléments essentiels et constituerait un biais épistémologique (Van Campendhoudt et al., 2017).

3.2.4. Problématisation

Après avoir récolté les données empiriques issues des entretiens, il a ensuite été question de les problématiser et de les mettre à l'épreuve des explications sociologiques. L'objectif est de comprendre les facteurs influençant l'accès des femmes d'origine étrangère à l'espace politique, en tenant compte des différentes ressources et capitaux qu'elles possèdent. En sortant des démarches simplistes naturalistes et en évitant le piège qui consiste à expliquer une norme via une exception statistique (Lemieux, 2012), le présent travail s'efforce d'examiner les parcours politiques en tenant compte de leurs dynamiques variées : qu'ils soient linéaires ou marqués par des allers-retours, ils révèlent des similitudes et des différences. Ces trajectoires sont analysées comme étant structurées par des capitaux, tout en restant sensibles aux variations imposées par les contextes spécifiques. En suivant cette démarche, il devient possible d'examiner comment

les inégalités et discriminations sont inscrites dans le champ politique¹³ et comment elles se manifestent dans *l'habitus*¹⁴ des individus et des groupes sociaux.

¹³ Nous faisons ici référence à la notion de « champ politique » de Pierre Bourdieu. Au travers de la « théorie des champs », le sociologue propose une approche sociologique qui conceptualise la société comme un ensemble d'espaces sociaux, de champs, dont chacun est doté de ses propres règles, de ses propres enjeux et structures de pouvoir. Il insiste sur la caractère conflictuel des champs, marqués par des stratégies et des luttes constantes entre les agents (Sapiro, 2017).

¹⁴ La notion d'*habitus*, développée par Bourdieu, est un ensemble de schèmes et de représentations acquis par la socialisation, par l'histoire personnelle et agissant comme un système de dispositions structurant ses perceptions, jugements et ses actions (Cazier et al., 2006).

4. Parcours chronologiques

4.1. Parcours de vie

4.1.1. Contexte migratoire

Dans un premier temps, l'analyse des parcours des élues d'origine étrangère s'est concentrée sur leurs récits personnels et familiaux, afin d'éclairer le contexte dans lequel elles ont grandi et évolué. Cette approche a permis d'examiner le contexte migratoire, qui, bien que commun à toutes, révèle à la fois des similitudes et des différences. Comme dit précédemment, les intervenantes n'ont pas toutes connu des parcours migratoires, et représentent donc pour la plupart des immigrées de deuxième ou de troisième génération.

Les récits de ces femmes se rejoignent parfois dans les raisons qui ont conduit leurs parents ou grands-parents à émigrer vers la Belgique. Ces motifs dépendent majoritairement du contexte géopolitique dans lequel se trouve le pays d'origine. À titre d'exemple, l'une des élues interrogées a relaté que sa famille avait été contrainte de quitter leur pays à la suite du coup d'État au Kosovo et de la position de l'Albanie à la fin des années 1990 (Entretien avec Élue 1, 2024).

Une autre raison évoquée est intimement liée à l'immigration étrangère du travail, contexte dans lequel des hommes ont été appelés à venir travailler en Belgique pour renforcer et recourir la main d'œuvre qualifiée dans les secteurs industriels et économiques (Martiniello et Réa, 2012). Cette immigration a d'abord concerné les hommes, qui ont ensuite été rejoints par les femmes, souvent arrivées dans le cadre du regroupement familial. Celles-ci ont également contribué à cette main d'œuvre en devenant notamment travailleuses dans l'industrie des armes de la région liégeoise et dans le secteur du care¹⁵ (Martiniello et Réa, 2012).

Une élue et immigrée marocaine de la troisième génération témoigne que le parcours migratoire de ses grands-parents est dû à la recherche de travailleurs dans le secteur du bâtiment par les entreprises belges (Entretien Elue 4, 2024).

Le domaine de la sidérurgie a également été la cible de cette immigration étrangère du travail, comme en témoigne une élue d'origine turque, qui explique que son grand-père avait migré en Belgique pour travailler comme mineur (Entretien Elue 3, 2024).

¹⁵ Secteur du nettoyage, de la domesticité et de l'aide aux personnes.

Malgré le fait que les motifs de ces parcours migratoires peuvent différer, tous se rejoignent dans la formation d'un regroupement familial, type principal d'immigration au cours de la période 1974-1991. Depuis lors, plusieurs milliers de personnes de nationalité étrangère reçoivent l'autorisation de s'installer en Belgique avec leur famille chaque année (Martiniello et Réa, 2012). Bien qu'il ait permis une augmentation démographique et sociale des femmes immigrées en Europe, le regroupement familial ne s'est pas toujours traduit par des avantages pour ces dernières. Souvent, elles ont dû se conformer aux conditions restrictives imposées par ce processus, comme le titre de séjour dépendant (Conseil de l'Europe, 1995).

Le récit de l'une des élues illustre la distinction traditionnelle entre la sphère privée, associée aux femmes chargées de la gestion familiale et de l'éducation des enfants, et la sphère publique dans laquelle les hommes s'émancipent et sont investis dans leur travail. Celle-ci témoigne que sa mère, ne pouvant assumer seule la charge de ses enfants, l'a confiée à sa sœur en Belgique, tandis que son père occupait un poste à haute responsabilité au Congo (Entretien avec Élue 6, 2024).

Dans plusieurs des récits, lorsque les hommes ont migré en Belgique avant le reste de leur famille pour y travailler, il ressort également cette représentation genrée des rôles, dans laquelle les femmes sont souvent confinées au rôle d'épouses et de mères, tandis que les hommes apparaissent comme les acteurs actifs de la migration. Ce schéma reflète et perpétue un modèle familial traditionnel, pouvant se poursuivre dans le pays d'accueil, comme en témoigne une élue marocaine : « *Je suis la neuvième enfant d'une famille de 10 enfants, d'un couple de l'immigration marocaine classique. Mes deux parents sont nés au Maroc, ils sont arrivés à Anvers et puis à Bruxelles dans les années 1980. Mon papa était ouvrier, ma maman s'occupait de nous* » (Entretien avec Elue 5, 2024, 68). Une autre élue d'origine marocaine appuie également cette idée : « *Je viens d'un milieu modeste, ma mère n'a jamais été à l'école et mon père était ouvrier dans le bâtiment, c'est d'abord l'homme qui part en Europe et ma mère est restée au Maroc. Mon père a quitté le Maroc fin des années 1960 et ma mère vient le rejoindre en Europe qu'en 1980* » (Entretien avec Elue 2, 2024, 20).

4.1.2. Education

Dans un second temps, il convient de se demander dans quelle mesure l'éducation familiale et le parcours scolaire influencent l'émancipation des femmes issues de l'immigration, et par conséquent leur intégration dans la société. Les élues interviewées rapportent qu'elles ont pour la plupart bénéficié d'une bonne éducation, avec des parents ayant travaillé dur pour leur offrir des opportunités d'ascension sociale : « *J'ai vraiment une situation assez privilégiée, j'ai*

toujours eu un toit et de quoi manger, je n'ai jamais eu de problème de précarité. Mes parents, c'est vraiment les conditions objectives de ma vie, créées par mes parents. Ils ont bossés comme des dingues. Je pense que quand tes besoins primaires sont remplis alors seulement tu peux réfléchir à t'engager en politique» (Entretien avec Elue 4, 2024, 60).

Les intervenantes mettent également en lumière l'importance du capital culturel dans leur intégration, constituant une dimension centrale de leur trajectoire de vie. Étroitement lié à l'éducation, ce capital recouvre l'ensemble des qualifications intellectuelles acquises dans l'environnement familial et scolaire, notamment à travers l'obtention de diplômes (Beski, 2011).

Bien souvent, la barrière de la langue représente l'une des difficultés rencontrées par les personnes issues de l'immigration. D'ailleurs, l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue d'accueil est l'une des premières étapes dans leur processus d'intégration (Conseil de l'Europe, 1995). Une des élues souligne toute l'importance de son implication dans le cadre familial pour s'occuper des démarches administratives en tant qu'immigrée de première génération. Arrivée en Belgique à l'âge de 8 ans, elle a été la première de sa famille à apprendre la langue française. Celle-ci témoigne d'ailleurs de la difficulté de ces épreuves : « *Dans ma famille on est 3 filles, je suis la plus grande. J'ai été la première à apprendre le français, plus vite que les autres, même plus vite que mes parents. J'ai donc été très tôt impliquée dans tout ce qui est paperasses, demande de nationalité, etc. C'est quand même un petit poids que tu as sur le dos. Tu te retrouves impliquée que tu le veuilles ou non dans les problèmes de la famille»* (Entretien avec Elue 1, 2024, 1). Toutefois, elle souligne l'impact positif de cette implication dans son émancipation et son insertion socio-professionnelle : « *Tout ça a eu un impact pour la suite car je me suis tout de suite intéressée à comment fonctionnaient les choses ici, le pays, la politique. Si je n'étais pas passée par là, je n'aurais pas suivi ces études là et je n'aurais pas fait ce parcours politique »* (Entretien avec Elue 1, 2024,1).

Dans certaines familles, les parents perpétuent les traditions d'origine, notamment par l'usage de la langue maternelle dans le pays d'accueil. Ce n'est pas le cas pour l'une des élues interrogées, d'origine rwandaise et congolaise, qui se décrit comme ayant une mentalité très belge. Arrivée en Belgique à l'âge de deux ans, sa mère n'a pas encouragé la transmission des langues comme le lingala ou le swahili, privilégiant plutôt l'apprentissage de l'anglais et du néerlandais. Son objectif était d'assurer l'intégration de sa fille dans la société belge, sans maintenir de lien direct avec la communauté d'origine (Entretien avec Elue 6, 2024).

L'intégration des enfants issus de l'immigration passe par l'école, un des symboles de dimension culturelle (Martiniello et Réa, 2012). Concernant leur scolarité, la plupart des élues relatent un parcours scolaire classique, en intégrant des établissements scolaires proches de la maison (Entretien avec Elue 2, 2024). Toutefois, bien qu'elle représente un facteur d'intégration essentiel, l'école peut également constituer un espace où les minorités sont susceptibles de subir des discriminations et préjugés liés à leur origine et à leur genre. Une des élues interrogées partage ainsi son expérience marquée par des propos racistes et sexistes tout au long de son parcours scolaire. Résidant en milieu rural, elle souligne également le sentiment d'un manque de représentation de soi, évoluant dans un environnement scolaire majoritairement composé d'occidentaux : « *J'ai fait toute ma scolarité à Gembloux, primaire et secondaire, et un truc qui était assez marrant pendant ma scolarité c'est que j'étais la seule arabe, c'était pas normal pour les autres, donc j'ai subis du harcèlement raciste. Quand tu as des points très faciles d'ancre 'du genre' on a pas la même couleur de peau, la même pilosité générale des bras, du coup c'est des points très faciles pour les gosses et ça n'a jamais cessé jusqu'à la fin de ma rétho. C'était tellement violent et difficile pour moi que je n'ai pas été au voyage rhéto* » (Entretien avec Elue 4, 2024, 51).

De plus, l'école est une institution déterminante pour comprendre les mécanismes de reproduction sociale et d'inégalités scolaires. En effet, tous les enfants ne bénéficient pas des mêmes ressources culturelles tels que le langage, les habitudes, la culture générale ou les outils intellectuels, véritable atouts au sein de l'école (Draelants et Ballatore, 2014). Cette idée provient de la théorie de la reproduction sociale élaborée par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron en 1964. Selon eux, le parcours scolaire reflète les inégalités de capital culturel entre les différentes classes sociales qui se perpétuent à l'école, lieu reproduisant ces inégalités dans l'ordre social. Ainsi, les élèves bénéficiant d'un capital culturel élevé et venant d'une culture bourgeoise seraient favorisés par rapport aux élèves issus de milieux populaires (Sainsaulieu, 1972).

Après l'analyse des différents récits, nous n'avons pas d'éléments suffisamment déterminants pour confirmer cette thèse en ce qui concerne les femmes issues de l'immigration. Pour autant, le témoignage d'une de nos élues montre que ces déterminants peuvent être contournés : « *Souvent on va chercher ses repères dans son entourage le plus proche, ce qui est un peu compliqué avec ma maman qui ne travaillait pas et mon père qui était sur les chantiers. Mon premier job d'étudiant je le fais à l'usine. En étant première de classe en sortant du général, c'était une probabilité comme une autre* » (Entretien avec Elue 2, 2024, 24). Elle poursuit : « *Je*

sors de l'école secondaire à l'âge de 17 ans et j' n'ai personne autour de moi qui a fait l'université. Je viens d'un milieu modeste, je grandis dans un quartier de logements sociaux, je me souviens que quand j'ai eu mon CESS, tous les voisins sont sortis pour me féliciter » (Entretien avec Elue 2, 2024, 21).

4.1.3. Parcours supérieur

Les études supérieures jouent également un rôle prépondérant dans la construction de l'identité et l'intégration socio-professionnelle. À travers les récits des élues, nous avons pu constater comment leur passage par l'université ou la haute école a marqué leur parcours personnel et a contribué à façonner leur engagement politique.

Au moment de choisir leur formation dans l'enseignement supérieur, toutes ne sont pas animées par le choix de sciences politiques comme formation. Par exemple, l'une d'elles a d'abord suivi un cursus en marketing dans une haute école avant de poursuivre par un master en sciences du travail à l'université (Entretien avec Élue 7, 2024). Une autre, formée comme assistante sociale, explique que c'est son expérience de terrain et son engagement à aider les autres qui l'ont progressivement amenée à envisager de concrétiser cette aide par des actions politiques (Entretien avec Élue 8, 2024).

Pour d'autres, c'est leur parcours personnel ainsi que leur environnement familial et social qui les ont éveillées à la politique dès leur plus jeune âge, les incitant ainsi à s'orienter vers ce domaine d'études. Le contexte géopolitique du pays d'origine de l'une des élues, marqué par la guerre, a fortement influencé les échanges au sein de sa famille, où la politique internationale occupait une place particulière : « *Pourquoi la politique, car dans ma famille on parlait beaucoup de politique, de tout ce qui se passait dans les Balkans. A l'époque il y'avait eu la guerre du Kosovo, de la Bosnie, etc. J'entendais ce genre de conversation avec mon papa tous les jours à la maison. Je me suis retrouvée dans la capitale de l'Europe, on a ici toutes les institutions européennes, en fait j'ai pleins d'opportunités* » (Entretien avec Elue 1, 2024, 2). Une autre élue partage un témoignage similaire, expliquant que l'importance accordée aux discussions politiques au sein de sa famille a suscité son intérêt et l'a naturellement orientée vers des études en sciences politiques (Entretien avec Elue 3, 2024).

Cependant, tous les récits révèlent un sentiment de révolte face aux injustices depuis très jeune, façonné par le contexte dans lequel ces femmes ont grandi et par les discriminations qu'elles ont personnellement subies. Une des élues explique que c'est le vécu de son harcèlement scolaire mais aussi le racisme que son papa a vécu au travail qui l'a poussée et motivée à faire

le droit et une spécialisation en droit du travail : « *Le droit c'était plus une volonté de justice et je pense que c'est ce qui m'a amené un peu à la politique. Après j'ai toujours été intéressée par la politique* » (Entretien avec Elue 4, 2024, 53).

Bien que toutes n'aient pas étudié les sciences politiques, l'ensemble d'entre elles ont obtenu un diplôme d'études supérieures, leur ouvrant l'accès au milieu politique et à des postes à haute responsabilité. L'une d'elles souligne l'importance de ce diplôme, élément de leur capital culturel, pour renforcer leur légitimité à accéder au pouvoir (Entretien avec Élue 6, 2024).

4.1.4. Premiers pas sur le marché de l'emploi

L'observation des parcours personnels révèle que la plupart des femmes interviewées n'ont pas débuté leur parcours professionnel en politique. Leur engagement s'est souvent construit après une première expérience professionnelle, marquée par divers obstacles. En effet, leur entrée sur le marché de l'emploi en tant que femme issue de l'immigration indique certaines difficultés, notamment les discriminations légales et ethniques à l'embauche (Martiniello et al., 2010). Par ailleurs, des discriminations structurelles liées au genre limitent leurs opportunités professionnelles et les exposent à une double discrimination (Mathieu et al., 2010). Comme dit précédemment, il est essentiel de considérer ces discriminations comme des rapports de domination structurels, et non comme de simples caractéristiques individuelles. Une approche intersectionnelle permet ainsi de comprendre comment ces dynamiques renforcent les inégalités (Ben Mohammed, 2006).

Une des élues d'origine congolaise témoigne des difficultés à trouver du travail après la fin de ses études en raison de ces discriminations structurelles : « *A chaque fois que j'ai trouvé du travail, alors que j'avais bien réussi mes études de marketing à Mons, j'avais toujours des refus. Au départ je n'avais pas de réponses du pourquoi, au fur et à mesure que j'insistais on me répondait que je n'avais pas le néerlandais. Après une interview du côté de Vilvorde, j'ai eu le patron qui m'a répondu clairement que malheureusement ses clients n'allait pas accepter d'avoir une personne noire comme agent commerciale* » (Entretien avec Elue 7, 2024, 100). Un autre témoignage illustrant ces discriminations et inégalités de traitement provient d'une élue d'origine marocaine, qui a débuté sa carrière en tant qu'enseignante : « *Dans l'officiel j'ai vraiment été victime de discriminations pour tout ce qui est l'embauche de professeurs. On est en 2006, on est pas dans une situation comme aujourd'hui. Ils ont l'embarras du choix, je suis sortie de première session parmi les premières de classe, une école près de chez moi, où j'ai été élève, stagiaire deux fois avec de bons rapports, et ils ont préférés prendre une fille qui n'habitait même pas dans la commune et qui n'avait été ni élève ni*

stagiaire, et qui avait fini deux mois après car elle avait eu une seconde session » (Entretien avec Elue 2, 2024, 23).

4.2. Rapports au monde politico-associatif

4.2.1. Le choix de l'engagement

Comme dit précédemment, le choix de s'engager en politique n'a pas toujours été évident pour la plupart des interviewées, bien que toutes soulignent un intérêt précoce pour la politique, notamment motivé par la volonté de comprendre le monde et les différents courants qui l'animent (Entretien avec Elue 4, 2024). Cela est particulièrement vrai, même pour celles s'étant formées en sciences politiques, comme le souligne l'une d'elles : « *J'ai suivi des études de sciences po mais sans intention de faire de la politique, j'étais passionnée, je me suis dit que je ferais peut-être de la recherche* » (Entretien avec Elue 3, 2024, 39).

Toutefois, les différents récits recueillis montrent que l'engagement en politique est souvent la concrétisation de ce désir de vouloir changer les choses, de s'impliquer pour une cause et de combattre les injustices et discriminations structurelles (Entretien avec Elue 2, 2024). Il ressort également que ce sont principalement la proximité avec les citoyens et la volonté de travailler directement sur le terrain qui ont motivé leur engagement (Entretien avec Elue 8, 2024).

Cet engagement débute souvent avec des actions associatives ou militantes antérieures, notamment au sein de cercles étudiants universitaires ou des mouvements des jeunes des partis politiques. A ce sujet, l'une d'entre elles témoigne de son implication dans des actions concrètes contre la précarité étudiante : « *Il y'avait une épicerie sociale dans l'unif où il y'a la file à chaque fois qu'elle est ouverte, je me demandais ce qu'on pouvait faire pour eux. Et donc de fil en aiguille je me retrouve à fréquenter les gens du Conseil étudiant de l'université qui sont eux fort engagés à gauche et sur des idées progressistes, contre la précarité* » (Entretien avec Elue 4, 2024, 54). Elle poursuit en expliquant que cette expérience l'a poussée à rejoindre le cercle d'étudiants de son parti politique, marquant ainsi le début de son engagement (Entretien avec Elue 4, 2024).

Pour les femmes issues de l'immigration, l'engagement associatif va de pair avec le monde politique pour faciliter leur intégration et leur participation, raison pour laquelle nous nous sommes intéressés à la place de l'engagement associatif dans leur parcours (Ben Mohammed, 2006). Cet engagement représente une forme essentielle de participation politique non-étatique se distinguant ainsi de la participation par la représentation dans les assemblées élues, forme de participation étatique. Toutefois, en combinant ces deux formes de participation, ces femmes

accèdent à de véritables structures d'opportunités pour s'investir pleinement dans la sphère politico-sociale (Martiniello, 1998).

Parmi nos intervenantes, beaucoup mêlent travail politique et travail associatif, comme en témoigne l'une d'entre elles : « *Je combine les deux. J'ai été active dans tout ce qui est droits des femmes, lutte contre les violences et je suis toujours aujourd'hui dans le milieu associatif. Tout ce qui est droits des femmes et droits des migrants aussi. J'ai créé une association qui lutte contre le racisme, on accompagne les victimes d'actes racistes* » (Entretien avec Elue 7, 2024, 102).

Une autre élue témoigne de son engagement en tant qu'étudiante au sein de plusieurs structures associatives, ce qui la poussée vers le choix de l'engagement politique : « *Moi ça n'a jamais été un but en soi de faire de la politique, je savais juste que je voulais m'engager car j'étais déjà engagée quand j'étais étudiante. Je faisais du bénévolat dans les restos du cœur, du tutorat, j'aidais des jeunes élèves dans leurs cours de français notamment. J'étais active dans les milieux de lutte contre les discriminations et pour les personnes sans-papiers. J'ai toujours été plus ou moins active dans différents enjeux sociaux et j'ai trouvé dans la politique une façon de poursuivre et de concrétiser cet engagement* » (Entretien avec Elue 5, 2024, 68).

4.2.2. Entrée en politique et premier contact

Pour les élues ayant déjà participé activement aux mouvements des jeunes des partis, l'entrée en politique chez les adultes s'inscrit dans la continuité de leurs parcours. C'est notamment le cas d'une des élues interviewées, expliquant avoir franchi le cap lorsqu'elle s'est sentie concernée et touchée par des problèmes de plus grande envergure que les problématiques étudiantes (Entretien avec Elue 4, 2024).

Dans d'autres témoignages, l'entrée en politique se concrétise notamment grâce à un soutien extérieur, qu'il provienne d'un réseau social solide ou d'une personnalité politique influente. Une des élues reconnaît toute l'importance de bénéficier de ce capital social : « *Le réseau est tellement fondamental, c'est ce qui fait la différence. J'ai bénéficié du capital social. J'ai eu une expérience professionnelle en cabinet pendant que j'étais étudiante mais c'est vraiment typiquement le truc qui n'aurait jamais dû arriver. Mon père connaissait, par sa vie professionnelle et associative, quelqu'un d'un cabinet. Les gamines qui en ont vraiment besoin et qui ne connaissent vraiment personne ne viendraient jamais me trouver* » (Entretien avec Elue 3, 2024, 46).

Une autre élue explique avoir bénéficié d'un ascenseur social décisif lorsqu'une figure politique l'a soutenue en l'intégrant sur une liste électorale : « *Moi je pense qu'en tout cas j'ai conscience d'avoir bénéficié d'un ascenseur social. Je viens d'une cité d'habitation sociale. J'ai eu des enseignants qui m'ont très vite fait prendre conscience que j'avais des capacités, qui m'ont soutenu. Je suis contactée par Elio Di Rupo, en 1997, pour avoir une représentation visible des minorités, pour combattre l'extrême droite et aussi rallier un maximum de suffrage des personnes d'origine étrangère qui avaient sans doute besoin de se sentir représentées dans la société belge* » (Entretien avec Elue 6, 2024, 81). Un peu plus tard dans l'entretien, elle confirme cet avantage : « *En fait je me suis rendue compte que le fait de m'avoir choisi a été vraiment une grande chance. Ce que je dirais aux femmes racisées, ou pas, c'est de chercher des mentors* » (Entretien avec Elue 6, 2024, 97).

Ainsi donc, son entrée en politique voit le jour par la volonté d'une personnalité politique et de son parti d'élargir la diversité des listes électorales en incluant des minorités ethniques, ici une femme noire, afin de favoriser une représentation plus inclusive et fidèle à la population. Pour rappel, les partis jouent un rôle clé dans l'intégration des minorités, en maximisant la diversité sur leurs listes (Celis et Erzeel, 2013). Ce processus permet aux personnes issues de l'immigration de se reconnaître dans leurs représentants, partageant des expériences communes à l'intersection des discriminations de genre et d'ethnicité (Janssen, 2020).

Ce témoignage illustre l'importance cruciale pour les femmes issues de l'immigration de bénéficier de ressources et d'un capital social, leur permettant de gagner en visibilité et d'accéder plus aisément à des postes de responsabilité. Ces capitaux renforcent ainsi leur capacité à s'imposer dans des espaces où elles demeurent souvent sous-représentées, notamment dans les sphères politiques et institutionnelles (Kergoat et al., 2011). Ce constat est confirmé par le récit d'une autre élue qui explique avoir concrétisé son engagement en politique lorsqu'un ami, membre du parti auquel elle a adhéré, lui a proposé de s'engager et de rejoindre les listes électorales (Entretien avec Elue 8, 2024).

Pour d'autres élues, leur engagement en politique s'est concrétisé lorsqu'elles ont cherché, par elles-mêmes, à intégrer un parti politique proche de leurs valeurs, et ainsi d'être active au sein de celui-ci (Entretien avec Elue 1, 2024).

4.2.3. Composition de la liste

La candidature sur les listes électorales représente souvent la première étape de concrétisation de leur engagement en politique. En effet, l'ensemble des participantes ont mentionné au cours

des entretiens que leur affiliation à rapidement abouti à un premier investissement sur les listes électorales. Pour certaines, le choix de s'inscrire sur les listes se fait par conviction et initiative personnelle : « *Naturellement arrivent les élections, j'ai une fidélité sans bornes au parti, j'ai l'énergie, la jeunesse, j'ai mes convictions. Evidemment que je m'engage jusqu'au bout pour mon parti. Il y'avait cette volonté de mettre en avant des profils qui représentent toute la société, des travailleurs mais aussi des jeunes, donc j'étais candidate aux fédérales* » (Entretien avec Elue 4, 2024, 56).

Il est intéressant de constater que parfois, c'est par sollicitation externe du parti qu'elles se sont présentées pour la première fois, et non par la volonté d'obtenir un poste à haute responsabilité : « *Je me suis affiliée à l'âge de 19 ans, j'ai commencé à passer la porte du parti et participer aux activités des jeunes socialistes et c'est en 2006 qu'on m'a sollicité pour être sur les listes communales à Verviers. A l'époque, comme aujourd'hui, on manquait de femmes, j'étais jeune d'origine étrangère donc je cochais plusieurs cases. Je n'y allais pas du tout de gaieté de cœur, je ne voulais pas être élue et on m'a convaincu en m'expliquant que c'était une marque de soutien* » (Entretien avec Elue 3, 2024, 39). Une autre élue partage ce sentiment: « *Je pensais pas que je me retrouvais sur le devant de la scène. C'était pas mon ambition. Et puis on m'a proposé une première fois d'être sur les listes en 2006, j'ai accepté* » (Entretien avec Elue 2, 2024, 23).

Le fait que ces élues aient été « sélectionnées » par sollicitation externe met en lumière les stratégies des partis politiques de vouloir combler ce manque de représentations des minorités ethniques. Pour certains partis, ces stratégies sont dans la continuité de leur idéologie et de leurs valeurs en matière de diversité, d'inclusion et d'égalité (Celis et al., 2013). Pour d'autres partis, ces stratégies sont employées davantage par nécessité d'adaptation face à l'évolution de la société, afin d'inclure la diversité de la population, comme le témoigne une des élues : « *On a eu un nouveau leadership au parti qui a beaucoup soutenu les jeunes et les gens issus de la diversité car au MR il y'avait un soucis avec ça, et je pense qu'ils se sont rendus compte, avec les élections précédentes on a vu qu'à Bruxelles on était très bas, du coup il fallait changer de stratégie, absolument. On ne peut pas faire ça sans les personnes issues de la diversité* » (Entretien avec Elue 1, 2024, 7).

Historiquement, les partis de gauche étaient plus enclins à représenter des groupes marginalisés, souvent freinés dans leur engagement par des barrières structurelles. Toutefois, cette dynamique d'idéologie évolue avec le temps car davantage de partis semblent adopter ces stratégies (Celis et al., 2013).

Finalement, leur première candidature sur les listes électorales a souvent abouti à un bon score, ce qui a permis à une grande majorité des intervenantes d'être élues. Elles ont ainsi pris goût à cette première expérience, donnant lieu à d'autres campagnes et à l'occupation de postes variés au sein du paysage politique belge, notamment en tant que députée, sénatrice, conseillère communale, secrétaire d'État, présidente d'intercommunale ou encore présidente de parti. Certaines d'entre elles ont même cumulé plusieurs mandats en même temps à différents niveaux de pouvoir. Elles témoignent d'ailleurs des défis psychologiques lié à cette situation, notamment le stress de devoir gérer plusieurs fonctions tout en empiétant sur leur vie privée et familiale (Entretien avec Elue 2, 2024).

4.3. Etre une femme politique d'origine étrangère : un défi supplémentaire et une richesse

Après avoir retracé leur parcours personnel, leur engagement et leur entrée sur la scène politique, il a été question de s'intéresser à l'analyse des facteurs susceptibles d'influencer leur parcours une fois qu'elles ont intégré le champ politique en tant que femmes d'origine étrangère.

4.3.1. Les principaux combats politiques

S'engager en politique permet à toute personne d'agir sur les enjeux et les thématiques qui lui tiennent à cœur. Pour les élues interrogées, le choix de l'engagement est motivé en grande partie par cette nécessité d'agir, de pouvoir réaliser des actions concrètes sur le terrain et de défendre les thèmes pour lesquels elles accordent une attention toute particulière. L'intervention sur le terrain et le privilège d'être en contact avec les citoyens est d'ailleurs beaucoup revenu lors des entretiens : « *Mon intérêt pour la politique locale a évolué, j'ai besoin de quelque chose de concret, de pouvoir être en contact avec les gens, avoir un impact sur leur environnement* » (Entretien avec Elue 3, 2024, 42).

Cela soulève la question de savoir si ces combats, thèmes et enjeux sont en partie liés à leur statut de femme issue de l'immigration et si leur parcours migratoire, pour celles qui l'ont vécu, a influé sur leurs priorités en termes d'enjeux. Effectivement, les thèmes les plus fréquemment cités lors des entretiens concernent principalement la lutte contre les injustices et pour l'émancipation des groupes marginalisés. Parmi ceux-ci figurent les questions du droit des femmes, du droit des migrants, la lutte contre la pauvreté, ou encore l'amélioration de l'accès au logement pour les personnes défavorisées. Le témoignage d'une des élues décrit clairement le lien étroit entre les causes qui lui tiennent à cœur et son histoire personnelle : « *Mon moteur c'est la lutte contre les injustices, c'est ce qui me motive à faire ce que je fais. Quel qu'elles soient, avec un focus sur les injustices sociales, évidemment sans faire un dessin avec un papa* »

ouvrier et 10 enfants, je n'ai jamais manqué de rien mais ce n'était pas Rothschild quoi. La lutte contre les discriminations effectivement parce qu'avec un arab passing assez fort, c'est des choses que j'ai rencontré. La lutte pour l'émancipation en fait, c'est ça qui m'a fait rejoindre Ecolo » (Entretien avec Elue 5, 2024, 70).

Le récit de l'une des intervenantes souligne l'importance d'adopter une perspective intersectionnelle pour appréhender les enjeux qui nous préoccupent et pour lesquels nous voulons agir. Cette approche permet de considérer les inégalités et discriminations découlant de ces problématiques comme des rapports sociaux interconnectés et interdépendants (Pfefferkorn, 2011). Elle insiste ainsi sur la nécessité de la convergence des luttes, c'est-à-dire l'union des combats contre différentes formes d'oppression afin de promouvoir une justice sociale plus inclusive : « *À la base, j'imaginais que je voulais juste me battre contre les injustices, ce qui est très vaste. Maintenant je dirais que je veux surtout me battre pour que tout le monde ait sa place et son mot à dire dans l'organisation de la société, et donc autant les personnes issues de l'immigration, les personnes racisées, toutes ces personnes minorisées, que les travailleurs. Ça va ensemble. Le féminisme évidemment, mais bon du féminisme inclusif, pas du féminisme qui va juste permettre aux femmes de perpétuer des dynamiques capitalistes* » (Entretien avec Elue 4, 2024, 58). « *On mobilise les gens sur le terrain et on essaye de les accompagner, de créer une connexion dans les luttes* » (Entretien avec Elue 4, 2024, 56).

La mise en œuvre des actions concrètes liées aux enjeux qui leurs tiennent à cœur est désormais possible grâce à leur position au sein des instances politiques belges et leur implication dans le milieu associatif. Ce dernier joue un rôle central dans le traitement de problématiques sociétales variées, telles que la lutte contre les discriminations subies par les minorités ethniques ou de genre, ainsi que le soutien aux populations vulnérables, comme les jeunes, les mamans solos ou les familles en difficulté financière (Ben Mohammed, 2006). Une de nos élues témoigne de son engagement dans plusieurs associations en liens avec ses valeurs et ce qu'elle voulait défendre : « *À partir du moment où j'ai été élue j'ai également été au sein de l'associatif de lutte contre les discriminations, les centres interculturels. Il y'a des centres d'intégration dans toute la Wallonie et j'ai été membre du conseil d'administration de celui de Mons. Et puis j'ai créé différentes associations comme la Commission égalité femmes/hommes de Mons (Borinage), j'ai également été présidente du contrat de rivière car toute la dimension transition écologique m'a toujours intéressée. J'ai suivi tout le développement de l'ASBL I see you, basée à Charleroi, qui met en place des visions positives et prospectivistes pour les femmes noires* » (Entretien avec Elue 6, 2024, 84).

En plus de leurs combats personnels ancrés dans la lutte contre les inégalités, les thèmes et enjeux défendus par les élues varient souvent en fonction du contexte, de la période et du niveau de pouvoir. Lors des élections de 2024, ces priorités ont été adaptées pour s'aligner avec les programmes collectifs des partis. Par exemple, des questions liées à la mobilité, à la sécurité, à l'emploi et à la formation ont été fréquemment citées, particulièrement pour les communes bruxelloises (Entretien avec Elue 8, 2024 ; Entretien avec Elue 1, 2024). De manière générale, les objectifs individuels des élues interviewées pour ces élections s'inscrivaient dans une logique de travail collectif alignée avec la dynamique et les priorités du parti auquel elles appartiennent (Entretien avec Elue 4, 2024).

4.3.2. Barrières et difficultés rencontrées

Dans le cadre de ce travail, parler des différentes difficultés rencontrées pendant le parcours des femmes issues de l'immigration revient à penser les multiples discriminations auxquelles elles font face, à travers une approche intersectionnelle. Ainsi donc, les oppressions liées au genre, à l'origine ethnique ou raciale, et à la classe sociale, ainsi que les stéréotypes qui en découlent, seront considérées comme intrinsèquement liées et faisant partie d'un même système structurel limitant leur émancipation (Pfefferkorn, 2011). Comme évoqué précédemment, cette recherche privilégie des perspectives intersectionnelles plutôt qu'une théorie de l'intersectionnalité unique et figée (Benelli, 2010).

○ Le genre

L'analyse des différents récits met en lumière la persistance significative des discriminations et stéréotypes genrés au sein des structures de pouvoir. Bien que la représentation politique des femmes a augmenté au fil des années, les discriminations et stéréotypes restent encore fort ancrés dans la société. Certaines élues évoquent d'ailleurs dans leur récit cette dimension patriarcale dans les espaces et milieux politiques : « *Dès qu'on parle de pouvoir, d'argent, c'est comme si pour les hommes c'était facile et pour les femmes ça l'est moins. Au niveau des études en sciences économiques, il y'a plus de femmes que d'hommes, après quand on voit les postes à responsabilités dans ce secteur ce ne sont presque que des hommes. Ils s'organisent, c'est vraiment stratégique de pouvoir accéder à ces fonctions* » (Entretien avec Elue 6, 2024, 86). Un autre exemple est donné par une autre élue : « *Pour les élections communales ici à la ville de Bruxelles, une des communes les plus importantes de Bruxelles, quand il y'avait des débats, il y'avait zéro femmes. Ça me frappait ce genre de choses. Il y'a des personnalités féminines fortes dans chaque parti et on ne les met pas assez en avant !* » (Entretien avec Elue 1, 2024, 9).

Ainsi, on retrouve dans l'ensemble des récits, même de celles qui n'ont pas spécialement vécus à proprement dit des discriminations de genre dans leur parcours, une vision partagée commune d'évoluer dans un milieu profondément inégalitaire entre les hommes et les femmes (Entretien avec Elue 3, 2024).

Plusieurs élues ont partagé des exemples concrets de discriminations de genre qu'elles ont subies au cours de leur parcours politique. L'une d'elles évoque, par exemple, les surnoms réducteurs et infantilisants que certains collègues de son propre parti lui attribuaient, tels que « cocotte », « miss » ou encore « nunuche ». Ces propos, perçus comme humiliants et dévalorisants, illustrent une réalité persistante des stéréotypes de genre dans les milieux politiques (Entretien avec Élue 2, 2024).

Le témoignage d'une autre élue met en lumière l'idée selon laquelle les postes de pouvoir à haute responsabilité sont encore perçus pour beaucoup comme étant réservés aux hommes. Elle relate que son accès à des postes de présidence a parfois été critiqué sous prétexte de son jeune âge. Pourtant, son prédécesseur, un homme, était encore plus jeune qu'elle. Ces critiques illustrent, selon elle, des biais de genre implicites, révélant leur ténacité au sein de la société (Entretien avec Elue 6, 2024).

Outre les discriminations de genre présentes au sein même des sphères politiques, certaines élues relataient avoir été victimes de cyberharcèlement durant leur campagne. Elles dénoncent des attaques souvent sexistes et misogynes sur leur apparence physique, ainsi que la réception de messages à caractère sexuel ou pornographique (Entretien avec Élue 1, 2024).

○ *La race/ ethnie*

Dans une perspective intersectionnelle, les discriminations liées au genre sont intimement liées aux discriminations ethniques et raciales et inversement. Dans la plupart des témoignages, les intervenantes les associent d'ailleurs aux discriminations de genre dans une logique de violence systémique (Entretien avec Elue 5, 2024). De manière générale, les témoignages soulignent qu'il existe encore énormément de racisme dans la société, en plus du sexism, pouvant constituer de véritables obstacles structurels à leur émancipation (Entretien avec Élue 4, 2024).

Presque la totalité des élues interrogées ont rapporté avoir été personnellement ciblées par des attaques en lien avec leur origine au cours de leur parcours. Ces attaques provenaient non seulement d'acteurs politiques extérieurs, mais parfois aussi de membres de leur propre parti. L'une d'entre elles témoigne, par exemple, des tensions générées par sa nomination en tête de liste, une position qui semblait même déranger des membres de son parti : « *Quand on m'a*

présentée tête de liste au Fédéral à Bruxelles, ils y'en a qui disent clairement, sous couverts et sous capes mais ils le disent quand même : Ça ne va pas, on ne peut pas mettre deux arabes têtes de liste ! Même si on est un parti de gauche avec des gens bien, il y'a du racisme partout » (Entretien avec Elue 5, 2024, 74).

Les attaques auxquelles elles sont confrontées reposent fréquemment sur des préjugés et des stéréotypes liés à leur origine et à leur apparence physique. Les femmes d'origine maghrébine, en particulier, rapportent avoir été victimes de propos racistes et d'accusations fondées sur leur identité culturelle ou religieuse. Certaines mentionnent des insultes telles que « pro-islamistes », « frères musulmans » ou encore le terme péjoratif « bougnouls » (Entretien avec Élue 5, 2024).

Les femmes noires de notre échantillon partagent des expériences marquées par des attaques liées à leur couleur de peau, autant dans le secteur politique que dans la société en général. Elles relatent avoir souvent été la cible de remarques racistes, telles que « *Tu parles bien pour une noire !* » (Entretien avec Elue 6, 2024, 92). Une autre femme évoque des commentaires formulés par des hommes politiques, remettant en question ouvertement leur présence à des postes de pouvoir (Entretien avec Elue 7, 2024).

L'une des élues évoque la notion de crédibilité dans le cadre des discriminations liées à l'origine. Elle souligne l'importance et la chance d'avoir eu un diplôme sérieux, qui lui a apporté par la suite beaucoup de succès dans ses différentes démarches. Cela lui a permis d'éviter des attaques sur sa présence légitime au sein du paysage politique belge (Entretien avec Elue 6, 2024). Le témoignage d'une autre élue appuye cette thèse en affirmant que, en raison de son origine et de sa couleur de peau, certains remettaient en question son parcours, s'interrogeant sur les circonstances qui l'avaient menée à devenir députée: « *Je l'ai vécu au Parlement fédéral, on a l'impression que le fait d'être une femme noire, vu qu'on connaît des difficultés et qu'on en arrive à ces niveaux-là, on a l'impression que c'était nécessairement par promotion canapé. On vous le sort de manière subtile, on vous fait des blagues, j'étais la seule femme noire donc du coup je l'ai subi* » (Entretien avec Elue 7, 2024, 103).

Comme évoqué précédemment, les qualifications professionnelles, les formations ainsi que les diplômes, qui relèvent du capital culturel, jouent un rôle essentiel dans le processus d'émancipation des femmes issues de l'immigration. Ces éléments contribuent à leur reconnaissance et représentation sociale, renforçant ainsi leur capacité d'accéder à des postions visibles (Kergoat et al., 2011).

Lors des entretiens, nous nous sommes également penchés sur la réaction des partis politiques quant à ces attaques et le potentiel soutien qu'ils pouvaient apporter à leurs élues. Une des élues témoigne d'une différence de traitement au sein même de son propre parti, lorsqu'une de ses collègues, blanche, a bénéficié d'un soutien officiel davantage marqué par les membres de son parti, face à des attaques similaires (Entretien avec Elue 5, 2024).

Elle est rejointe par une autre élue qui explique avoir été, elle aussi, victime de différences de traitement au sein de son parti lorsqu'il fallait établir la composition des listes électorales pour les élections communales : « *J'étais très frustrée de ne pouvoir être nulle part. J'avais tout objectivement, les voix, l'investissement et le profil. Je faisais plus de voix que certains placés quelque part, j'ai été plus diplômée que certaines personnes. Il n'y avait aucune raison objective. Je l'ai vraiment vécu comme une injustice très forte, on m'a complètement ignorée. J'avais entendu qu'il y'avait une autre personne d'origine maghrébine sur la liste et donc comme elle on l'avait mise au CPAS, il ne fallait pas mettre d'arabes partout. J'ai répondu qu'on était deux individus différents, je ne serais pas l'arabe de service* » (Entretien avec Elue 2, 2024, 31). En plus de cette injustice, elle souligne l'absence de soutien de la part du bourgmestre et de l'échevine de l'égalité des chances lorsqu'elle a été prise pour cible par l'extrême droite. Ces attaques, en raison de son engagement actif dans la lutte contre les mouvements d'extrême droite, l'ont délibérément assimilée à une délinquante violente et à une personne issue d'une famille de dealer, uniquement en raison de son origine. Ces attaques se sont transformées en menaces explicites après son soutien pour la Palestine : « *Je soutiens les palestiniens donc je suis une pro-Hamas, pro terroriste, il y'a quelqu'un qui m'a proposé de m'envoyer chez les talibans pour que je prenne des coups de fouets et qu'on me remette à ma place* » (Entretien avec Elue 2, 2024, 29).

○ *La classe sociale*

En ce qui concerne la classe sociale, nous n'avons pas abordé directement lors des entretiens la question des discriminations ou des priviléges de classe. Cependant, son influence est apparue de manière transversale dans les récits, en particulier chez les élues belgo-marocaines. Celles-ci mettent en avant le rôle déterminant des efforts et du travail acharné de leurs parents, souvent issus de milieux défavorisés et appartenant à un groupe dominé. Ces efforts ont permis à leurs enfants d'accéder à des études supérieures et, par conséquent, à des opportunités telles que l'engagement politique (Entretien avec Élue 4, 2024). Une des élues souligne par ailleurs l'importance de prendre en compte l'origine de classe dans l'analyse des processus d'immigration : « *Il n'a pas que l'origine ethnique ou raciale, c'est aussi l'origine de classe,*

c'est super fort lié en Belgique car l'origine de classe de bas étage est liée à l'importation de personnes dans les années 50/60/70 pour travailler dur. L'importation c'est du profit, c'est pas du tout une vision d'intégration. C'est horrible mais on les a considérés comme de la marchandise. Et donc notre origine de classe nous, immigrées de deuxième ou troisième génération, origine ouvrière de par justement cette vague d'immigration. Ok on a fait des études, mais notre origine de classe reste prolétarienne de l'immigration dure, dans des conditions dures » (Entretien avec Elue 4, 2024, 65).

4.3.3. Défi supplémentaire

Pour mieux comprendre la perception qu'ont ces élues de leur statut de femmes d'origine étrangère en politique, il leur a été demandé si elles voyaient cela comme un défi supplémentaire par rapport aux autres femmes ou comme un atout. Plusieurs ont souligné qu'il fallait fournir davantage d'efforts, générant ainsi une pression à gérer, sous différentes formes.

Tout d'abord, ces efforts sont notamment intimement liés aux discriminations et attaques qu'elles subissent. En effet, ce sont les personnes les plus vulnérables à devenir la cible de racisme ou de sexism (Entretien avec Elue 2, 2024). Ces attaques peuvent provenir autant du milieu politique, que de la société général, mais également de leur communauté d'origine pouvant parfois critiquer leur accès à des postes de pouvoir (Entretien avec Elue 5, 2024). Toutefois, la fréquence et l'habitude de ces attaques peuvent se transformer en une forme de résilience et force de caractère (Entretien avec Elue 6, 2024).

Ensuite, plusieurs élues mentionnent la pression ressentie face à la nécessité de réussir, car elles ont souvent été choisies par leur parti pour incarner la diversité et représenter les minorités ethniques, reflétant ainsi les attentes de la population et des électeurs (Entretien avec Élue 1, 2024). Une élue partage la pression qu'elle a vécue en prenant conscience d'être une pionnière dans plusieurs institutions politiques belges : première femme noire députée wallonne, seule à ce poste pendant 15 ans, première sénatrice noire, première présidente noire d'intercommunale et première tête de liste noire de son parti. Cette responsabilité l'a poussée à bien réussir, consciente de son rôle d'ouvrir la voie aux futures générations (Entretien avec Élue 6, 2024).

Enfin, l'une d'entre elles souligne l'importance de réaliser qu'en tant que femme issue de l'immigration, de manière générale, elle n'a pas eu les mêmes bagages que les autres en termes de capital social, culturel et économique (Entretien avec Elue 1, 2024).

4.3.4. Atouts et richesses

Parmi les élues interrogées, toutes ne considèrent pas leur statut de femme d'origine étrangère comme un obstacle dans leur parcours politique. Bien qu'elles soient conscientes d'appartenir à un groupe dominé évoluant dans un environnement inégalitaire (Entretien avec Elue 3, 2024), plusieurs d'entre elles insistent sur les aspects positifs de ce statut, qu'elles aient ou non été confrontées à des discriminations ou des attaquées liées à leur genre ou à leur origine.

Certaines perçoivent leur origine comme un atout dans leur travail de proximité avec les citoyens sur le terrain, soulignant leur capacité à toucher et s'adresser à l'ensemble de la population (Entretien avec Elue 1, 2024). De manière générale, leur expérience en tant que femme issue de l'immigration leur a permis d'enrichir leur perspective et ouverture d'esprit : « *Pour moi c'est un atout car ça veut dire que je suis pétrie de pleins de choses et que j'ai l'esprit plus ouvert sur pleins de thématiques, donc je ne vais pas balayer certaines choses au nom d'un intérêt plutôt qu'un autre* » (Entretien avec Elue 4, 2024, 58).

L'instauration des quotas et des mesures législatives en faveur d'une représentation des femmes en politique a également été identifiée comme un facteur essentiel à leur inclusion (Entretien avec Elue 3, 2024). Certaines évoquent même l'avantage stratégique que représente leur origine sur les listes électorales, mobilisant ainsi une partie spécifique de l'électorat (Entretien avec Elue 5, 2024). En effet, les élues d'origine étrangère bénéficient souvent d'un soutien populaire en raison de l'intérêt croissant des partis politiques et de l'électorat à leur égard. De manière générale, être une femme en politique représente un avantage supplémentaire, contribuant à l'équilibre des sexes et à une image plus rassurante dans l'imaginaire collectif, où elles sont perçues comme des vecteurs d'intégration (Ben Mohammed, 2006).

4.3.5. Le poids des partis politiques

Comme évoqué précédemment, les partis politiques jouent un rôle clé dans l'inclusion des femmes d'origine étrangère au sein du champ politique, notamment en les soutenant face aux attaques qu'elles peuvent subir (Celis et Erzeel, 2013).

Certaines élues témoignent d'un soutien solide de leur parti face à ces attaques (Entretien avec Elue 1, 2024). L'une d'entre elles souligne l'importance d'évoluer dans des environnements protégés, où le racisme et le sexismne sont moins présents : « *Le milieu associatif professionnellement, c'est des gens de gauche, et au PS, on peut dire ce qu'on veut mais on est quand même beaucoup moins entourés de racistes et de machos qu'ailleurs* » (Entretien avec Elue 3, 2024, 44). De manière générale, les partis qui promeuvent la diversité en intégrant en

leur sein des personnes issues de milieux variés offrent un soutien efficace (Entretien avec Elue 4, 2024).

Néanmoins, d'autres élues évoquent un soutien plus limité, voire absent, notamment pour celles ayant perçu des différences de traitement et d'opportunité durant leur parcours (Entretien avec Élue 5, 2024).

4.4. Stratégies électorales

4.4.1. Rapport à la communauté d'origine

Dans certains cas, les personnalités politiques d'origine étrangère peuvent naturellement garder des liens privilégiés avec leur communauté, dans l'approfondissement des relations entre la société belge, ses institutions, et les populations issues de l'immigration (Lambert, 2004).

Toutefois, les récits recueillis auprès des élues ne mettent pas en avant cette nécessité de proximité avec leur communauté d'origine. Lors des entretiens, cette question a plutôt été soulevée pour expliquer le décalage entre les valeurs de leur communauté d'origine et leur émancipation en politique. Ce fossé s'explique par la persistance de la vision traditionnelle où les femmes sont assignées à la sphère privée, tandis que l'espace public est perçu comme un domaine réservé aux hommes, y compris dans le pays d'accueil (Ben Mohammed, 2006).

L'un des témoignages illustre parfaitement cette conception encore bien ancrée selon laquelle les femmes n'ont pas leur place dans les structures de pouvoir, mettant ainsi en lumière une forme persistante de discrimination genrée : « *Je suis passée dans une radio communautaire avec des hommes candidats, je ne parlais pas très bien le lingala. Je prenais la parole avec hargne devant les hommes plus âgés, et j'ai entendu dire que ma place était à la cuisine et à faire des enfants, et ne surtout pas faire de la politique* » (Entretien avec Elue 7, 2024, 104).

Une des élues relate avoir fortement ressenti ce modèle patriarcal dans certains espaces publics de quartiers de leur communauté d'origine dans le cadre de sa campagne, où aucune femme n'était présente (Entretien avec Elue 1, 2024).

Une élue évoque son désaccord avec l'idée que la religion puisse jouer un rôle politique, affirmant ne pas vouloir s'inscrire dans une logique communautariste, notamment au sein de sa communauté turque dont elle ne partage pas toutes les valeurs. Bien qu'elle ait accepté de se rendre dans une mosquée lors de sa campagne électorale sur demande d'une connaissance, cette visite a renforcé son sentiment de dissidence face à des revendications essentiellement religieuses (Entretien avec Élue 3, 2024). De manière générale, aucune des élues interrogées

n'a exprimé une volonté particulière de s'engager dans une telle démarche, bien qu'elles soient conscientes de l'impact potentiel en termes de voix (Entretien avec Élue 2, 2024).

Pour d'autres, l'écart entre leur émancipation politique et la communauté d'origine peut parfois déboucher sur des attaques sexistes personnelles de la part leur communauté, comme le témoigne l'une d'entre elles : « *Alors ma communauté d'origine, je ne parlais pas aux hommes. Quand t'es une femme et quand t'es écolo, pour eux il n'y a rien qui va. Quand j'étais à Molenbeek par exemple, je ne distribuais pas de tracts aux mecs, j'allais directement chez les meufs. C'était différent en 2019, en 2024 j'ai totalement fait abstraction des hommes*» (Entretien avec Elue 5, 2024, 74).

Il convient toutefois de souligner que cela n'altère en rien leur volonté de soutenir les populations issues de l'immigration, y compris leur propre communauté d'origine. L'une des élues explique d'ailleurs qu'elle adopte une double stratégie électorale, l'une ciblant les Belgo-Belges, et l'autre s'adressant spécifiquement aux personnes d'origine étrangère, en tenant compte des problèmes que ce groupe rencontre (Entretien avec Élue 7, 2024).

4.4.2. Vote ethnique

La plupart des élues interviewées reconnaissent que leur origine peut constituer un avantage électoral, notamment dans l'obtention des voix, par vote communautaire ou de préférence : « *À Uccle je ne fais pas autant de voix que dans les communes avec plus de pauvreté* » (Entretien avec Elue 1, 2024, 18). Elles peuvent ainsi s'en servir comme composante stratégique de leur capital électoral (Entretien avec Elue 3, 2024).

Dans le cadre de ces élections, l'une d'entre elle témoigne de sa stratégie quant au vote ethnique : « *Dans le vote ethnique il y'a deux dynamiques différentes : un vote ethnique individuel où la personne vote pour quelqu'un dans lequel il se reconnaît. Il n'y a pas de problème avec ça. Moi aussi j'ai tendance à voter pour des femmes. Le vote ethnique collectif te lie moralement à une structure et c'est problématique quand cette structure est religieuse. J'ai utilisé le vote communautaire dans cette dynamique individuelle* » (Entretien avec Elue 3, 2024, 48).

De manière générale, le vote ethnique influence fortement les stratégies électorales des partis politiques, notamment dans les régions à forte densité multiculturelle. Cette dynamique pousse les partis à représenter les minorités en proposant des candidats issus de ces mêmes groupes, espérant ainsi mobiliser cet électorat particulier. En effet, les électeurs ont tendances à donner

leur vote à des candidats avec lesquels ils partagent des caractéristiques communes, telles que le genre, l'origine ou encore l'âge, et une expérience commune partagée (Janssen, 2020).

5. Conscience de soi

Après avoir examiné les différents facteurs influençant l'émancipation et la participation politique des femmes issues de l'immigration à travers leur parcours, il a été question de considérer la manière dont ces femmes se mettent en récit. Ces récits révèlent une prise de conscience des discriminations liés au genre, à l'origine ethnique et à la classe sociale, tout en reconnaissant les priviléges associés à leur position. L'approche intersectionnelle permet de comprendre comment ces identités plurielles s'articulent dans des systèmes de domination imbriqués, et peuvent établir des rapports de pouvoir entre-elles, distinguant celles qui parviennent à s'émanciper de celles qui restent invisibles. Par exemple, Kimberlé Crenshaw a analysé le privilège des femmes blanches dans le féminisme aux États-Unis, soulignant l'impact du racisme et des inégalités socio-économiques sur les femmes noires (Roseaux, 2017).

L'objectif est de comprendre comment l'intersection du genre et de l'origine étrangère façonne leur perception de leur réussite politique et les défis spécifiques qu'elles affrontent.

L'ensemble des intervenantes dans ce travail s'accordent sur les efforts supplémentaires qu'elles ont dû fournir, par rapport à des femmes autochtones, pour accéder à des postes à responsabilités. Elles ont pratiquement toutes été confrontées à diverses formes de discriminations, que ce soit à l'école, dans le milieu professionnel, en politique ou dans la société. Le mérite revient comme un thème transversal dans leurs récits et reflète deux approches : certaines adoptent une vision individualiste et méritocratique, centrée sur leurs efforts personnels, tandis que d'autres intègrent leur parcours dans une perspective collective, en soulignant les obstacles systémiques qu'elles ont dû surmonter.

Le récit de celles qui adoptent une logique plus individualiste met en avant les efforts fournis, mais également leur capacité à saisir les opportunités comme éléments légitimant leur position. L'une d'elles se confie de manière explicite sur sa vision du mérite : « *On a maintenant l'opportunité de montrer via ce travail ce qu'on vaut réellement. Moi j'y crois à ce truc, à la méritocratie, je me dis que maintenant j'ai cette opportunité, j'ai envie de la saisir à 100%, et c'est un truc qui est lié encore une fois à mon parcours de migrante. J'ai énormément travaillé* » (Entretien avec Elue 1, 2024, 14). Elle poursuit : « *C'est avec la volonté et le travail que tu peux y arriver* » (Entretien avec Elue 1, 2024, 15). Une autre élue met en avant son

investissement personnel et la satisfaction des retours des citoyens, sans évoquer les contraintes systémiques rencontrées. Elle souligne également l'éducation et les valeurs familiales qui ont favorisé son émancipation, renforçant l'idée d'un parcours guidé par des facteurs individuels et familiaux (Entretien avec Élue 8, 2024).

Pour les autres intervenantes, la notion de mérite est davantage employée dans une logique collective, mettant en avant les efforts fournis malgré les barrières structurelles qui freinent leur émancipation. Elles soulignent le mérite de leur parcours, conscientes des obstacles rencontrés en tant que groupe dominé, tout en exprimant leur gratitude d'avoir pu atteindre des positions privilégiées malgré ces défis (Entretien avec Élue 2, 2024). Plusieurs d'entre elles évoquent la difficulté de s'intégrer en tant que groupe dominé et reconnaissent le rôle des ressources et capitaux socio-culturels dans leur parcours, tout en prenant conscience que tout le monde n'en bénéficie pas (Entretiens avec Élues 3, 4 et 6, 2024). Enfin, l'une d'elles pousse son récit encore plus loin dans la logique collective, liant son engagement à son expérience militante contre les inégalités structurelles et plaident pour une convergence des luttes face à un système oppressif envers les minorités ethniques et de genre (Entretien avec Élue 4, 2024).

6. Vers une société plus inclusive

Grâce à la revue de littérature à ce propos et à l'analyse des parcours types recueillis lors des entretiens, il apparaît clairement que l'évolution de la représentation politique des femmes issues de l'immigration, ainsi que leur intégration dans les instances politiques belges et les structures associatives, contribue à construire une société plus inclusive et représentative de sa diversité. Ces femmes s'imposent ainsi comme des actrices majeures de leur propre émancipation en tant que membres de minorités ethniques. Ce processus remet en question les idées traditionnelles, encore ancrées dans la société, qui cantonnent les femmes à la sphère privée (Ben Mohammed, 2006).

Nous avons questionné les femmes interviewées sur les perspectives de la participation politique des femmes d'origine étrangère et l'impact de leur parcours en la matière. Toutes témoignent un sentiment d'optimisme quant à l'évolution de la représentation de ces femmes. Certaines évoquent leur souhait d'inspirer les générations futures, montrant qu'il est possible de surmonter les barrières systémiques. L'une d'elles souligne même l'importance de devenir mentor pour transmettre son expérience et guider les jeunes femmes vers leur émancipation et leur réussite (Entretien avec Élue 6, 2024).

Bien que le milieu associatif joue un rôle déterminant dans leur émancipation, l'une des élues souligne l'importance de s'engager également sur le plan politique. Elle insiste sur le fait que, si l'action associative favorise l'intégration et le progrès, ce sont les décisions politiques qui structurent la société et permettent de réaliser des avancées concrètes en matière de représentativité et de justice sociale (Entretien avec Élue 7, 2024).

Une des élues témoigne avoir elle-même été inspirée par une des pionnières à ce sujet : « *J'ai dit à Fadila Laanan récemment que je me souvenais du jour où on l'a désignée Ministre de la culture, ça m'avait impressionné. J'ai trouvé ça génial ! Je me suis dit qu'il fallait avoir de l'ambition. C'est important quelque part qu'on puisse parler d'une personne qui a les mêmes origines que toi, le même parcours, avec des éléments positifs. Je me rends compte que je peux aussi jouer ce rôle-là* » (Entretien avec Elue 2, 2024, 32).

Conscientes des avantages dont elles ont pu bénéficier en matière de capital social, culturel ou économique, ces élues expriment leur volonté d'accompagner et de soutenir celles qui ne disposent pas de ces ressources. Elles insistent également sur l'importance d'inclure ces femmes dans les dynamiques de participation, soulignant que leur parcours personnel ne saurait être généralisé à l'ensemble des femmes issues de l'immigration (Entretien avec Élue 3, 2024).

7. Conclusion

Au gré de notre analyse, nous avons tenté de comprendre et d'approcher les différentes variables et facteurs qui interviennent dans le parcours des femmes politiques d'origine étrangère en Wallonie et à Bruxelles, afin d'apporter une réponse nuancée à la question de recherche suivante : « *Quel est l'impact des déterminants sociologiques sur le parcours politique des femmes d'origine étrangère ? Analyse de cas issus des élections 2024 en Wallonie et à Bruxelles* ». Avec en filigrane le souhait de dégager des analyses croisées qui finiraient par mettre en lumière d'éventuelles spécificités et impacts des trajectoires de ces femmes.

Tout d'abord, un focus sur l'évolution de la représentation des femmes en politique belge nous a permis de constater une évolution concrète ces 30 dernières années. Dans celle-ci, les femmes issues de l'immigration ont également suivi une évolution proportionnelle.

Les barrières et difficultés d'accès ont été étudiées avec une approche critique et circonstanciée de la théorie de l'intersectionnalité ainsi que l'articulation des notions de genre, de race et de classe. Cette mise en perspective théorique nous a notamment permis de comprendre le mécanisme de double affranchissement que doivent traverser ces femmes avant même d'être considérées dans l'espace public, dans la mesure où elles sont à l'intersection de plusieurs oppressions. Nous avons dès lors compris la nécessité de ne pas isoler les facteurs mais plutôt de les croiser afin de permettre une représentation plus fine des problématiques.

Après l'exposé de notre méthodologie basée sur des entretiens semi-directifs de 8 femmes politiques actives à différents niveaux de pouvoir en Wallonie et à Bruxelles, nous avons procédé à une analyse compréhensive approfondie afin de dégager les déterminants sociologiques qui ont influencé les trajectoires de ces femmes.

Au fur et à mesure de notre recherche, nous avons constaté que les déterminants qui offraient un point d'ancre prédominant afin de permettre une émancipation politique chez les femmes d'origine étrangère étaient principalement le *capital culturel* et le *capital social* : le diplôme, le plus souvent supérieur, l'éducation (bien que souvent issues de familles modestes, la plupart d'entre elles avaient des repères familiaux ancrés et solidaires), et la capacité de mobiliser des ressources et des réseaux afin d'évoluer progressivement dans le champ politique.

Bien sûr, ces constats relatifs aux capitaux culturels et sociaux révèlent une tendance qui n'est pas spécifique aux femmes politiques d'origine étrangère : toute personne bénéficiant de ces capitaux est privilégiée en regard d'un parcours d'émancipation. Pour autant, malgré l'étroitesse de notre échantillon qui ne permet pas de tirer des conclusions définitives, le

parcours de chacune de nos interviewées montre à chaque fois qu'accéder aux fonctions politiques qu'elles occupent ou ont occupé a nécessité beaucoup d'investissement et d'épreuves qui leur ont permis d'engranger d'autres types de capitaux symboliques inexistant au départ, ce qui leur a permis d'accéder à de nouvelles perspectives sociales. En effet, ce qui est un désavantage avant de rentrer en politique devient un atout dû au caractère utilitaire de leur statut, à la représentation de la diversité qu'elles incarnent, au vote ethnique, à l'importance symbolique de leur rôle dans l'espace public et à l'adhésion renforcée des populations d'origine étrangère auprès desquelles elles ont contribué à éveiller la conscience politique ou simplement à concerner ces personnes vis-à-vis de la cause publique.

Nous avons par ailleurs constaté que l'ascension sociale avérée de ces femmes politiques n'est pas nécessairement un gage d'apaisement individuel des discriminations dont elles continuent à faire l'objet dans un champ politique toujours marqué par une domination patriarcale et occidentale. Il nous semble toutefois que la hausse progressive du nombre de femmes politiques d'origine étrangère est de nature, nous semble-t-il, à faire évoluer les lignes de démarcation du champ politique et à motiver les jeunes générations à l'observer avec les yeux de la diversité.

8. Bibliographie

Ouvrages

BEN MOHAMMED Nadia, *Femmes d'origine étrangère dans l'espace public*, Bruxelles, Academia, coll. « Cahiers Migrations », 2006, 170 p.

CAZIER Jean-Philippe, *Abécédaire de Pierre Bourdieu*, Mons, Sils Maria, 2006, 221 p.

MARTINIELLO Marco et al., *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Academia Press, Série « Science et Avenir », 2010, 339 p.

MARTINIELLO Marco et REA Andrea, *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012, 68 p.

MARTINIELLO et al., *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Academia Press, 2012, 354 p.

VAN CAMPENHOUDT Luc et al., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2017, 5^{ème} éd., 384p.

Chapitres issus d'ouvrages collectifs

CHARMILLOT Maryvonne et DAYER Caroline, « Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques », in ROYER Chantal (dir.), *Bilan et prospectives de la recherche qualitative en sciences humaines et sociales*, Montpellier, Association pour la recherche qualitative, 2006, pp. 126-139.

CHARMILLOT Maryvonne et DAYER Caroline, « La démarche compréhensive comme moyen de construire une identité de la recherche dans les institutions de formation », in PAGNOSSIN Elisabette et WENTZEL Bernard (dir.), *Pratiques de recherche dans les institutions de formation des enseignants*, Revue des HEP et institutions assimilées de Suisse romande et du Tessin, 2012, pp. 163-179.

CHAUVIN Sébastien et JAUNAIT Alexandre, « Intersectionnalité » in ACHIN Catherine et BERENI Laure (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, pp. 286-297.

DELLA PORTA Donatella et KEATING Michael, « How many approaches in the social sciences ? An epistemological introduction », in DELLA PORTA Donatella et KEATING Michael (éds.), *Approaches and Methodologies in the Social Sciences : A Pluralist Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, pp. 19-39.

GUMUCHIAN Hervé et MAROIS Claude, « Chapitre 6. Les méthodes d'échantillonnage et la détermination de la taille de l'échantillon », in GUMUCHIAN Hervé et MAROIS Claude, *Initiation à la recherche en géographie*, Presses de l'Université de Montréal, 2000, pp. 265-294.

MORALES Laura et PILATI Katia, « Participation of migrants in European cities: patterns of civic and political engagement », in CAPONIO Tiziana et SCHOLTEN Peter (eds.), *The*

Routledge Handbook of the Governance of Migration and Diversity in Cities, London: Routledge, 2019, pp. 77-92.

BAJT Veronika et PAJNIK Mojca, « Civic participation of migrant women : employing strategies of active citizenship », in ANTHIAS Floya, KONTOS Maria et MOROKVASIC Mirjana (eds.), *Paradoxes of Integration: Female Migrants in Europe*, Springer Netherlands, 2012, pp. 97-116.

LAMBERT Sylvie, « Élus d'origine étrangère et vie associative : quelles ressources pour la démocratie en Belgique francophone ? », in AMORANITIS Spyros, GATUGU Joseph et MANÇO Altay (dir.), *La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2004, pp. 135-154.

LEMIEUX Cyril, « Problématiser », in PAUGAM Serge (dir.), *L'enquête sociologique*, Presses Universitaires de France, 2012, pp. 27-51.

MACQ Hadrien et PAROTTE Céline, « Adopter une démarche réflexive sur sa recherche », in GRANDJEAN Geoffrey et VLASSIS Antonio (Eds.), *Réaliser un travail scientifique*, Liège, Presses Universitaires de Liège, 2023.

MARTINIELLO Marco, « Political participation, mobilisation and representation of immigrants and their offspring in Europe » in BAUBOCK Rainer (editor), *Migration and Citizenship Legal Status, Rights and Political Participation*, Amsterdam University Press, 2006, pp. 83-106.

Articles de revue

BALLATORE Magali et DRAELANTS Hugues, « Capital culturel et reproduction scolaire. Un bilan critique », *Revue française de pédagogie*, 2014, n° 186, pp. 115-142. DOI : <https://journals.openedition.org/rfp/4430>

BARRETT Martyn et ZANI Bruna, « Engaged Citizens? Political Participation and Social Engagement among Youth, Women, Minorities, and Migrants » *Human Affairs*, 2012, vol. 22, n° 3, pp. 273–82. DOI : <https://doi.org/10.2478/s13374-012-0023-2>

BENELLI Nathalie, « Elsa Dorlin : Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination », *Nouvelles questions féministes*, 2010, vol. 29, n° 3, pp. 110-113. DOI : <https://doi.org/10.3917/nqf.293.0110>

BESKI, Chahla, « Femmes issues des immigrations : l'urgence d'une approche complexe », *Diversité*, 2011, vol. 13, n° 1, pp. 37-41. DOI : https://www.persee.fr/doc/diver_1769-8502_2011_hos_13_1_7928

BIARD *et al.*, « La préparation des élections du 9 juin 2024 I. Cadre juridique du scrutin », *Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, 2024, vol. 14, n° 2599, pp. 1-52. DOI : <https://doi.org/10.3917/cris.2599.0001>.

BONIS Oristelle et CRENSHAW Kimberlé, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, 2005, vol. 39, n° 2, pp. 51-82. DOI : <https://doi.org/10.3917/cdge.039.0051>

BOURDIEU Pierre, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980, vol. 31, pp. 2-3. DOI : https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1980_num_31_1_2069

BRAUN Virginia et CLARKE Victoria, « Using thematic analysis in Psychology », *Qualitative research in Psychology*, 2006, vol. 3, n° 2, pp. 77-101. DOI : <https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>

CAMPBELL Rosie et al., « Explaining motivation to represent: how does descriptive representation lead to substantive representation of racial and ethnic minorities? », *West European Politics*, 2018, vol. 41, n° 6, pp. 1237–1261. DOI : <https://doi.org/10.1080/01402382.2018.1455408>

CARLES Isabelle, « Les politiques de lutte contre les violences de genre en Belgique et les femmes migrantes : entre volonté de protection et contrôle migratoire », *Droit et société*, 2018, vol. 99, n° 2, pp. 323-39. DOI : <https://doi.org/10.3917/drs1.099.0323>

CATARINO Christine et MOROKVASIC Mirjana « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales*, 2005, vol. 21, n° 1, pp. 7-27. DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.2534>

CELIS Karen et Erzeel Silvia, « GENDER AND ETHNICITY : INTERSECTIONALITY AND THE POLITICS OF GROUP REPRESENTATION IN THE LOW COUNTRIES », *Representation (McDougall Trust)*, 2013, vol. 49, n° 4, pp. 487-99. DOI: <https://doi.org/10.1080/00344893.2013.850780>

CELIS Karen et al., « Visible Ethnic Minorities in Local Political Parties: A Case Study of Two Belgian Cities (Antwerp and Ghent) », *Politics (Manchester, England)*, 2013, vol. 33, n° 3, pp. 160-171. DOI: <https://journals.sagepub.com/doi/10.1111/1467-9256.12018>

CELIS Karen et al., « Quotas and Intersectionality : Ethnicity and Gender in Candidate Selection », *International Political Science Review*, 2014, vol. 35, n° 1, pp. 41-54. DOI: <https://doi.org/10.1177/0192512113507733>

COLLINS Patricia Hill, « Intersectionality as Critical Social Theory: Intersectionality as Critical Social Theory, Patricia Hill Collins, Duke University Press, 2019 », *Contemporary Political Theory*, 2021, vol. 20, n° 3, pp. 690-725. DOI : <https://doi.org/10.1057/s41296-021-00490-0>

DELWIT Pascal et al., « Les comportements électoraux des minorités ethniques à Bruxelles », *Revue française de science politique*, 2010, vol. 60, n° 4, pp. 691-717. DOI : <https://doi.org/10.3917/rfsp.604.0691>

DIAZ, Mercedes Mateo, « Les quotas sont-ils utiles ? L'efficacité imparfaite des mesures de discrimination positive dans les lois électorales belges », *Revue française de science politique*,

2003, vol. 53, n°5, pp. 791-815. DOI : <https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2003-5-page-791?lang=fr>

DUMEZ Hervé, « Faire une revue de littérature : pourquoi et comment ? », *Le Libellio d'AEGIS*, 2011, vol. 7, n° 2, pp. 15-27. DOI : <https://hal.science/hal-00657381>

GALLOT Fanny *et al.*, « L'intersectionnalité au travail », *Travail, Genre et Sociétés*, 2020, vol. 44, n° 2, pp. 25-30. DOI : <https://doi.org/10.3917/tgs.044.0025>

GIUGNI Marco et GRASSO Maria, « Trust, Identity, Skills, or Recruitment?: Assessing Four Explanations of the Relationship between Associational Involvement and the Political Participation of Migrants », *International Migration Review*, 2020, vol. 54, n° 2, pp. 585–610. DOI: <https://doi.org/10.1177/0197918319856362>

HAAPAJARVI Linda, « Ce que participer veut dire. Le “tournant civique” au prisme des politiques d'intégration participatives des femmes migrantes », *Revue européenne des migrations internationales*, 2020, vol. 36, n° 4, pp. 99-117. DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.17280>

HARPER Elizabeth et KURTZMAN Lyne, « Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et en intervention féministes », *Nouvelles pratiques sociales*, 2014, vol. 26, n° 2, pp. 15-27. DOI : <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2014-v26-n2-nps01770/1029259ar/>

HIRTZ Nathalie, « Accumulation du capital et féminisation de la migration », *Gresea Echos*, 2018, n° 95, pp. 15-26. DOI : <https://gresea.be/Classe sexe et race 1858>

ISTASSE Cédric et VAN DEN ABBEEL David, « Les facteurs déterminant la proportion de femmes parmi les élus. L'exemple du scrutin local du 14 octobre 2018 », Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P, 2019, vol. 5, n° 2410-2411, pp. 5-94. DOI : <https://shs.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2019-5?lang=fr>

JACOBS Dirk et TENEY Céline, « Le droit de vote des étrangers en Belgique : le cas de Bruxelles », *Migrations Société*, 2007, vol. 6, n° 114, pp. 151-168. DOI : <https://doi.org/10.3917/migra.114.0151>

JUTEAU Danielle, « Un paradigme féministe matérialiste de l'intersectionnalité », *Cahiers du genre*, 2016, vol. HS4, , 3, pp. 129-49. DOI : <https://doi.org/10.3917/cdge.hs04.0129>

JUTEAU Danielle, « Dé/construire les notions de ‘race’ et de ‘sexe’ : le travail d'une précurseure », *Cahiers de recherche sociologique*, 2020, vol. 10, n° 69, pp. 21-45. DOI : <https://doi.org/10.7202/1091911ar>

KOCADOST Fatma Cingi, « Le positionnement intersectionnel comme pratique de recherche : faire avec les dynamiques de pouvoir entre femmes », *Les cahiers du CEDREF*, 2017, vol. 4, n° 21, pp. 17-50. DOI : <https://doi.org/10.4000/cedref.1053>

LARA-GUERRERO, Larisa, « La mobilisation politique des femmes mexicaines à Paris », *Hommes & migrations*, 2020, vol. 1331, n° 4, pp. 85-91. DOI : <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.11817>

MARTINIELLO Marco, « Les immigrés et les minorités ethniques dans les institutions politiques : ethnicisation des systèmes politiques européens ou renforcement de la démocratie ? », *Revue européenne des migrations internationales*, 1998, vol. 14, n° 2, pp. 9-17. DOI : <https://doi.org/10.3406/remi.1998.1628>

MEIER Petra et VERLET Dries, « La position des femmes en politique locale belge et l'impact des quotas », *Swiss Political Science Review*, 2008, vol. 14, n° 4, pp. 715-40. DOI : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/j.1662-6370.2008.tb00118.x>

MOROKVASIC Mirjana, « La visibilité des femmes migrantes dans l'espace public », *Hommes & migrations*, 2015, n° 1311, pp. 7-14. DOI : <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.3234>

MOUJOUD Nasima, « Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires », *Les cahiers du CEDREF*, 2008, n° 16, pp. 57-79. DOI : <https://doi.org/10.4000/cedref.577>

PFEFFERKORN Roland, « Rapports de racisation, de classe, de sexe », *Migrations société*, 2011, vol. 133, n° 1, pp. 193-208. DOI : <https://doi.org/10.3917/migra.133.0193>

POIRET Christian, « Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques : quelques enseignements du débat nord-américain : Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales*, 2005, vol. 21, n° 1, pp. 195-226. DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.2359>

SAINSAULIEU Renaud *et al.*, « Sur la reproduction de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron », *Revue française de sociologie*, 1972, vol. 13, n° 3, pp. 399-412. DOI : <https://doi.org/10.2307/3320533>

SCHOPFEL Joachim, « Vers une nouvelle définition de la littérature grise », *Cahiers de la documentation*, 2012, vol. 66, n° 3, pp. 14-24. DOI : https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00794984v1

SCRINZI Francesca, « Quelques notions pour penser l'articulation des rapports sociaux de 'race', de classe et de sexe », *Les cahiers du CEDREF*, 2008, vol. 4, n° 16, pp. 81-99. DOI : <https://doi.org/10.4000/cedref.578>

VAN DER DUSSEN Sophie, « La représentation des femmes en politique (1994-2013) », *Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, 2014, vol. 2199-2200, n° 34, pp. 5-88. DOI : https://shs.cairn.info/article/CRIS_2199_0005?lang=fr&ID_ARTICLE=CRIS_2199_0005

Rapports et analyses

BOULVAIN Sylvie, « La citoyenneté politique des femmes en Belgique », *Centre d'éducation populaire André Genot*, Beez, Décembre 2019, 30 p., disponible à l'adresse suivante : <https://www.cepag.be/publications/etudes/2019/citoyennete-femmes-belgique> (consulté le 27 septembre 2024).

CONSEIL DE L'EUROPE, « Les femmes immigrées et l'intégration », *Les éditions du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, 1995, 117 p., disponible à l'adresse suivante :

https://www.coe.int/t/dg3/migration/archives/documentation/Series_Community_Relations/I_mmigrant_women_and_integration_fr.pdf (consulté le 12 novembre 2024).

DEBUNNE Sandrine *et al.*, « Les trajectoires des femmes dans la politique belge », *Institut pour l'égalité des femmes et des hommes*, Bruxelles, 2006, 76 p., disponible à l'adresse suivante : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/les-trajectoires-des-femmes-dans-la-politique-belge> (consulté le 21 mai 2024).

DELWIT Pascal *et al.*, « La participation des hommes et des femmes à la politique belge », *Institut pour l'égalité des hommes et des femmes*, Bruxelles, 2006, 132 p., disponible à l'adresse suivante : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/la-participation-des-hommes-et-des-femmes-la-politique-belge> (consulté le 21 mai 2024).

ERZEEEL *et al.*, « Partis belges et égalité de sexe : une évolution lente mais sûre ? », *Institut pour l'égalité des hommes et des femmes*, Bruxelles, 2006, 77 p., disponible à l'adresse suivante : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/partis-belges-et-equalite-de-sexe> (consulté le 21 mai 2024).

GUILLEN CRESPO, Paola, « « Je veux travailler ! » Barrières à l'insertion professionnelle des femmes immigrées », *IRFAM*, Liège, 2021, 9 p., disponible à l'adresse suivante : <https://www.irfam.org/je-veux-travailler-barrieres-a-linsertion-professionnelle-des-femmes-immigrees/> (consulté le 29 avril 2024).

ISTASSE, Cédric, « Engagement et participation politique des femmes : évolution et effets des règles électorales », *Les analyses du CRISP en ligne*, septembre 2018, 15 p., disponible à l'adresse suivante : <https://www.crisp.be/2018/09/engagement-participation-politique-femmes-evolution-effets-regles-electorales/> (consulté le 21 mai 2024).

MAHIEU Rilke *et al.*, La dimension de genre dans la politique belge et européenne d'asile et de migration, *Institut pour l'égalité des femmes et des hommes*, 2010, 157 p., disponible à l'adresse suivante : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/la-dimension-de-genre-dans-la-politique-belge-et-europeenne-dasile-et-de-migration> (consulté le 24 avril 2024).

MAJKO Gabrielle et MEDINA Carolina, « La participation politique des jeunes femmes migrantes », *Réseau européen des femmes migrantes*, 2021, 21 p., disponible à l'adresse suivante : <https://www.sciencespo.fr/programme-presage/sites/sciencespo.fr.programme-presage/files/Report-French.pdf> (consulté le 12 mars 2024).

MATTHYS Jean, « De la convergence des luttes à la lutte des convergences : réflexions sur l'intersectionnalité et l'autonomie des luttes », *Action et recherche culturelles ASBL*, 2018, 24 p., disponible à l'adresse suivante : <https://www.arc-culture.be/publications/de-la-convergence-des-luttes-a-la-lutte-des-convergences-reflexions-sur-lintersectionnalite-et-lautonomie-des-luttes/> (consulté le 12 novembre 2024).

VIE FEMININE, « Patriarcat, capitalisme, racisme : trois logiques complices ? », octobre 2009, 6 p., disponible à l'adresse suivante : https://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Analyse_les_3_systemes_de_domination.pdf (consulté le 2 octobre 2024).

Rapport académique

BIRD Karen, « The political Representation of Women and Ethnic Minorities in Established Democracies », *Academy for migration studies in Denmark*, 2004, 47 p., disponible à l'adresse suivante: <https://www.agora-parl.org/resources/library/political-representation-women-and-ethnic-minorities-established-democracies> (consulté le 18 décembre 2024).

Thèse de doctorat

JANSSEN Chloé, « Ethnicity, Gender and the Intersectional (Dis)Advantage in the Brussels Preferential Voting System. Dynamic Process and Context Dependency », Thèse de doctorat en sciences économiques et sociales, Solvay Business School ; Département de sciences politiques, 2020, 59 p., disponible à l'adresse suivante : <https://researchportal.vub.be/en/publications/ethnicity-gender-and-the-intersectional-disadvantage-in-the-bruss> (consulté le 17 décembre 2024).

Texte à valeur législative

Arrêt *DeGraffenreid v. General Motors Assembly Division, St. Louis*, 413 F. Supp. 142 (E.D. Mo. 1976). Disponible à l'adresse suivante: <https://law.justia.com/cases/federal/district-courts/FSupp/413/142/1660699> (consulté le 11 octobre 2024).

Sites internet

INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES, « Présence des femmes au sein des organes politiques législatifs et exécutifs », disponible à l'adresse suivante : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/themes/prise-de-decision-politique/chiffres> (consulté le 22 novembre 2024).

INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES, « La représentation politique des femmes à l'issue des élections du 25 mai 2014 », disponible à l'adresse suivante : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/la-representation-politique-des-femmes-lissue-des-elections-du-25-mai-2014> (consulté le 11 octobre 2024).

NATIONAL CENTER FOR STATE COURTS, « Purposive sampling », disponible à l'adresse suivante: <https://www.ncsc.org/consulting-and-research/areas-of-expertise/communications,-civics-and-disinformation/community-engagement/toolkit/definition-of-term> (consulté le 18 novembre 2024).

ROSEAUX, « Kimberlé Crenshaw, l'intersectionnalité et le féminisme français », 8 novembre 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://roseaux.co/2017/11/kimberle-crenshaw-lintersectionnalite-et-le-feminisme-francais/> (consulté le 11 octobre 2024).

SUFFRAGE UNIVERSEL, « Liste des membres d'origine non-européenne du Parlement bruxellois », disponible à l'adresse suivante : https://wiki.suffrage-universel.be/index.php?title=Liste_des_membres_d%27origine_non-europ%C3%A9enne_du_Parlement_bruxellois (consulté le 12 octobre 2024).

SUFFRAGE UNIVERSEL, « Liste des membres d'origine non-européenne du Parlement wallon », disponible à l'adresse suivante : https://wiki.suffrage-universel.be/index.php?title=Liste_des_membres_d%27origine_non-europ%C3%A9enne_du_Parlement_wallon (consulté le 12 octobre 2024).

Entretiens

Entretien avec Élue 1 réalisé en ligne le 22 octobre 2024.

Entretien avec Élue 2 réalisé en présentiel le 10 avril 2024.

Entretien avec Élue 3 réalisé en présentiel le 30 octobre 2024.

Entretien avec Élue 4 réalisé en présentiel le 4 novembre 2024.

Entretien avec Élue 5 réalisé en ligne le 8 novembre 2024.

Entretien avec Élue 6 réalisé en présentiel le 10 avril 2024.

Entretien avec Élue 7 réalisé en ligne le 15 novembre 2024.

Entretien avec Élue 8 réalisé en ligne le 4 décembre 2024.

8.1. Annexes

8.1.1. Annexe 1 : formulaire d'information et de consentement RGPD pour un travail de fin d'étude



Formulaire d'information et de consentement RGPD pour un travail de fin d'étude

Représentation des femmes politiques d'origine étrangère dans l'espace politique belge : Quels sont les déterminants sociologiques des parcours politiques des femmes d'origine étrangère ? Analyse de cas des élections régionales et communales 2024 en Wallonie et à Bruxelles.

Ce formulaire d'information et de consentement RGPD présente une description de l'étude et des traitements de données à caractère personnel qui y sont associés.

Nous vous demandons de lire attentivement ce document. Si vous êtes d'accord de prendre part à cette étude, vous devrez signer ce document. Une copie datée de ce document vous sera remise. Après avoir donné votre consentement à participer, vous resterez libre de vous retirer de cette étude à tout moment, sans qu'aucune justification ne soit nécessaire.

Si vous avez d'autres questions ou préoccupations concernant le projet ou vos données à caractère personnel, ou si vous souhaitez retirer votre participation, vous êtes libre de contacter le ou les responsables du projet de recherche à tout moment au moyen des coordonnées figurant ci-dessous.

Responsable(s) du projet de recherche

Le promoteur de ce travail de fin d'étude est : **Marco Martiniello**

L'étudiant réalisant ce travail de fin d'étude est : **Emma Nossent**

Description de l'étude

Cette étude a pour but d' **analyser les facteurs pouvant influencer l'accès des femmes issues de l'immigration à l'espace politique belge**. Cette étude sera menée, sauf prolongation, jusqu'à la fin de l'année académique **2024-2024 (janvier)**.

Protection des données à caractère personnel

Le ou les responsables du projet prendront toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité et la sécurité de vos données à caractère personnel, conformément au *Règlement général sur la protection des données* (RGPD – UE 2016/679) et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

1. Qui est le responsable du traitement ?

Le Responsable du Traitement est l'Université de Liège, dont le siège est établi Place du 20-Août, 7, B- 4000 Liège, Belgique.

2. Quelles seront les données collectées ?

Les données récoltées sont : **Des données qualitatives par le biais d'entretiens semi-directifs.** À quelle(s) fin(s) ces données seront-elles récoltées ? **Ces données seront intégrées dans mon mémoire mais anonymisées afin d'approfondir mon analyse par le biais d'une enquête de terrain.**

Les données à caractère personnel récoltées dans le cadre de cette étude serviront à la réalisation du travail de fin d'étude présenté ci-dessus. Elles pourraient, éventuellement, aussi servir à la publication de ce travail de fin d'étude ou d'articles issus de cette recherche, à la présentation de conférences ou de cours en lien avec cette recherche, et à la réalisation de toute activité permettant la diffusion des résultats scientifiques de cette recherche. Votre anonymat sera garanti dans les résultats et lors de toute activité de diffusion de ceux-ci.

3. *Combien de temps et par qui ces données seront-elles conservées ?*

Les données à caractère personnel récoltées seront conservées jusqu'à la réalisation et la validation par le jury du travail de fin d'étude présenté ci-dessus. Le cas échéant, la conservation de ces données pourrait être allongée de quelques mois afin de permettre les autres finalités exposées au point 3.

Ces données seront exclusivement conservées par l'étudiant réalisant ce travail de fin d'étude, sous la direction de son promoteur.

4. *Comment les données seront-elles collectées et protégées durant l'étude ?*

Les données qualitatives sont récoltées par le biais d'entretiens semi-directifs individuels. Toutes les intervenantes ont bien sûr été mises au courant que ces données seront anonymisées lors de la retranscription et de l'intégration dans le mémoire, et protégées par le RGPD. Il y aura donc une anonymisation des résultats de recherche et une pseudonymisation. Au lieu de leur nom et prénom, les élues seront mentionnées sous le pseudo « Elue n°1-2-3-4-5-6-7-8 ». Les données seront conservées sous un dossier reprenant l'ensemble des entretiens anonymisés. Les réponses seront détruites une fois le TFE rédigé.

5. *Ces données seront-elles rendues anonymes ou pseudo-anonymes ?*

Les données seront rendues pseudo-anonymes comme mentionné ci-dessus. Toutefois, je suis la seule au courant du nom derrière ce pseudonyme, mon promoteur n'étant pas informé.

6. *Qui pourra consulter et utiliser ces données ?*

Seuls l'étudiant réalisant le travail de fin d'étude présenté plus haut, son promoteur et éventuellement les membres du jury de mémoire (pour validation de la démarche scientifique) auront accès à ces données à caractère personnel.

7. *Ces données seront-elles transférées hors de l'Université ?*

Non, ces données ne feront l'objet d'aucun transfert ni traitement auprès de tiers.

8. *Sur quelle base légale ces données seront-elles récoltées et traitées ?*

La collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel se fondent sur la mission d'intérêt public de l'Université (RGPD, Art. 6.1.e) et, pour les données particulières, sur la nécessité de traiter ces données à des fins de recherche scientifique (RGPD, Art. 9.2.j).

9. *Quels sont les droits dont dispose la personne dont les données sont utilisées ?*

Comme le prévoit le RGPD (Art. 15 à 23), chaque personne concernée par le traitement de données peut, en justifiant de son identité, exercer une série de droits :

- obtenir, sans frais, une copie des données à caractère personnel la concernant faisant l'objet d'un traitement dans le cadre de la présente étude et, le cas échéant, toute information disponible sur leur finalité, leur origine et leur destination;
- obtenir, sans frais, la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte la concernant ainsi que d'obtenir que les données incomplètes soient complétées ;
- obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, l'effacement de données à caractère personnel la concernant;
- obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, la limitation du traitement de données à caractère personnel la concernant;
- s'opposer, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, pour des raisons tenant à sa situation particulière, au traitement des données à caractère personnel la concernant ;
- introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be>, contact@apd-gha.be).

10. Comment exercer ces droits ?

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de l'Université, soit par courrier électronique (dpo@uliege.be), soit par lettre datée et signée à l'adresse suivante :

Université de Liège
M. le Délégué à la protection des données,
Bât. B9 Cellule "GDPR",
Quartier Village 3,
Boulevard de Colonster 2,
4000 Liège, Belgique.

Coûts, rémunération et dédommagements

Aucun frais direct lié à votre participation à l'étude ne peut vous être imputé. De même, aucune rémunération ou compensation financière, sous quelle que forme que ce soit, ne vous sera octroyée en échange de votre participation à cette étude.

Retrait du consentement à participer à l'étude

Si vous souhaitez mettre un terme à votre participation à ce projet de recherche, veuillez en informer l'étudiant réalisant ce travail de fin d'étude et/ou son Promoteur, dont les noms figurent sur la première page de ce document. Ce retrait peut se faire à tout moment, sans qu'une justification ne doive être fournie. Sachez néanmoins que les traitements déjà réalisés sur la base de vos données personnelles ne seront pas remis en cause. Par ailleurs, les données déjà collectées ne seront pas effacées si cette suppression rendait impossible ou entravait sérieusement la réalisation du projet de recherche. Vous en seriez alors averti.

Questions sur le projet de recherche

Toutes les questions relatives à cette recherche peuvent être adressées à l'étudiant réalisant le travail de fin d'étude, dont les coordonnées sont reprises ci-dessus.

Je déclare avoir lu et compris les 3 pages de ce présent formulaire et j'en ai reçu un exemplaire signé par les personnes responsables du projet. Je comprends la nature et le motif de ma participation au projet et ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles j'ai reçu une réponse satisfaisante. Par la présente, j'accepte librement de participer au projet.

Nom et prénom :

Date :

Signature :

Nous déclarons être responsables du déroulement du présent projet de recherche. Nous nous engageons à respecter les obligations énoncées dans ce document et également à vous informer de tout élément qui serait susceptible de modifier la nature de votre consentement.

Nom et prénom du Promoteur :

Date : 20/12/2024

Signature :



Nom et prénom de l'étudiant réalisant le travail de fin d'étude : **Emma Nossent**

Date : **20/12/2024**

Signature :



8.1.2. Annexe 2 : retranscription des entretiens

Les retranscriptions des entretiens se trouvent dans le fichier joint à ce travail.

